



Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 020 / 2018 DU 26 JUIN 2018

Approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau de l'année 2017.

Date de convocation : 19 juin 2018	L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire.  Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.  Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 19 juin 2018							
Date d'affichage du compte-rendu : 27 juin 2018							
Date d'affichage de la présente délibération : - 2 JUIN, 2018							
Résultats des votes :							
VOTANTS	31						
POUR	31						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>							
<table border="1"><tr><td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr><tr><td>PRESENTS</td><td>27</td></tr><tr><td>PROCURATION</td><td>04</td></tr></table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	27	PROCURATION	04
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	27						
PROCURATION	04						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO	X		
Mme Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		Thilda HAREHOE
TOTAL	27	6	4 procurations

## **DELIBERATION N° 020 /2018 DU 26 JUIN 2018**

### **Approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau de l'année 2017.**

---

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article L 2224-5 ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté N°141/ DIPAC du 26 mars 2010 relatif aux indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire ;

#### **Exposé des motifs :**

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. La présentation de ce rapport intervient dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre.

Le 1<sup>er</sup> rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2010 ayant été présenté et adopté au travers de la délibération n°30/2011 du 1<sup>er</sup> juin 2011, il s'agit donc du huitième rapport annuel élaboré par la commune de PIRAE.

**Après en avoir délibéré en sa séance du 26 juin 2018 ;**

**ADOPTÉ :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Le rapport d'activité du service public de l'eau de l'année 2017 est approuvé.
- Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.
- Article 3 :** Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
Mme Yvette LICHTLE  
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative  
Le 29 JUIN 2018 ..... Le 1<sup>er</sup> Adjoint, ..... et publication du - 2 JUIL. 2018 .....

  
Mme Yvette LICHTLE  
Edouard FRITCH  
Le Maire





© droits réservés

# Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service de l'eau 2017



Ville de Pirae

**I - PRESENTATION GENERALE**

**II - LES FAITS MARQUANTS**

**III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTELE**

**IV - BILAN FINANCIER ET ECONOMIQUE**



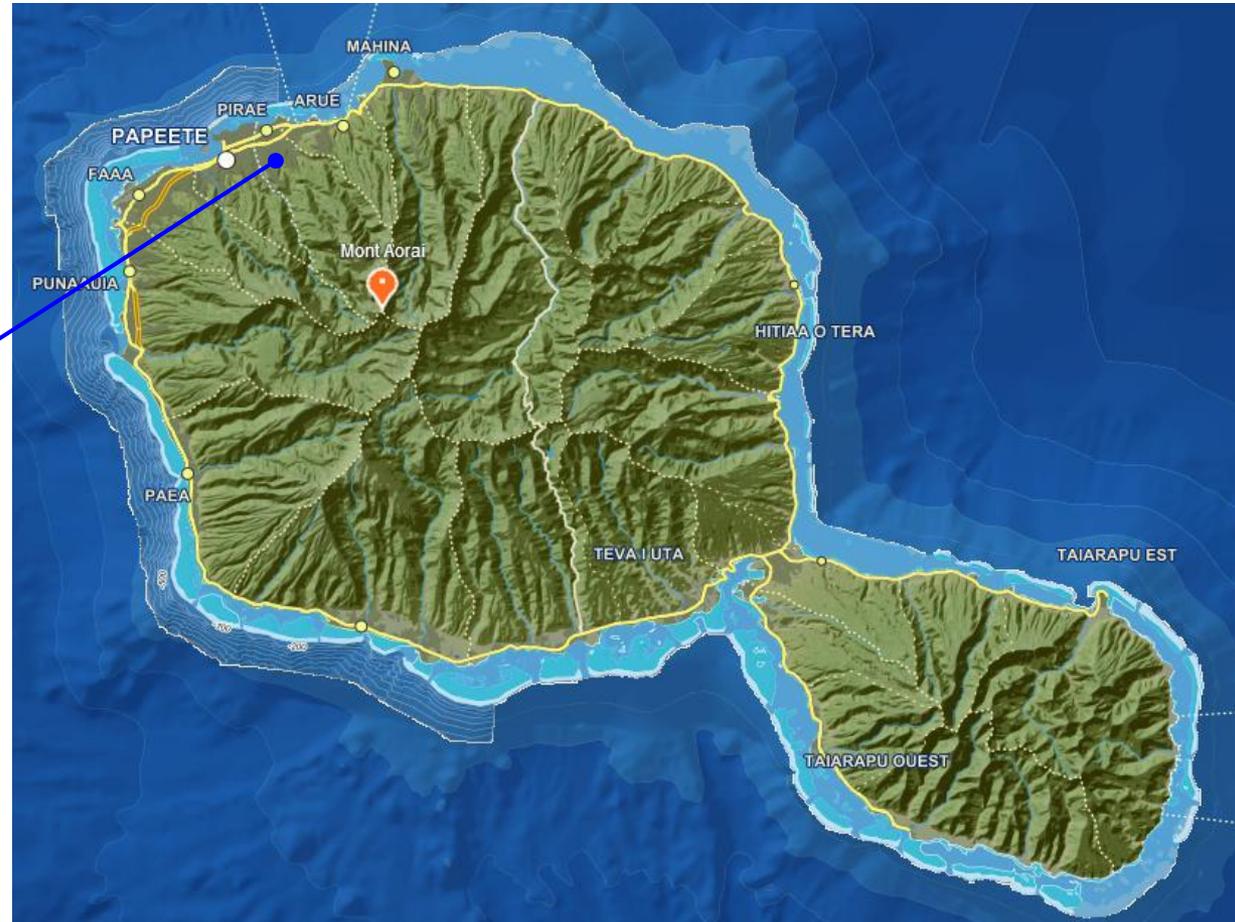
# I - PRÉSENTATION

## Géographique et démographique

**PIRAE** est une commune du littoral nord-ouest de Tahiti, située en Polynésie française, dans l'archipel de la société. D'une superficie de 3 542 hectares, le territoire de la commune de Pirae s'étire entre les communes de Arue et de Papeete, de la baie de Taane jusqu'au sommet du Mont Aorai qui culmine à 2066 m d'altitude.



Mairie de la ville de Pirae



# I - PRÉSENTATION

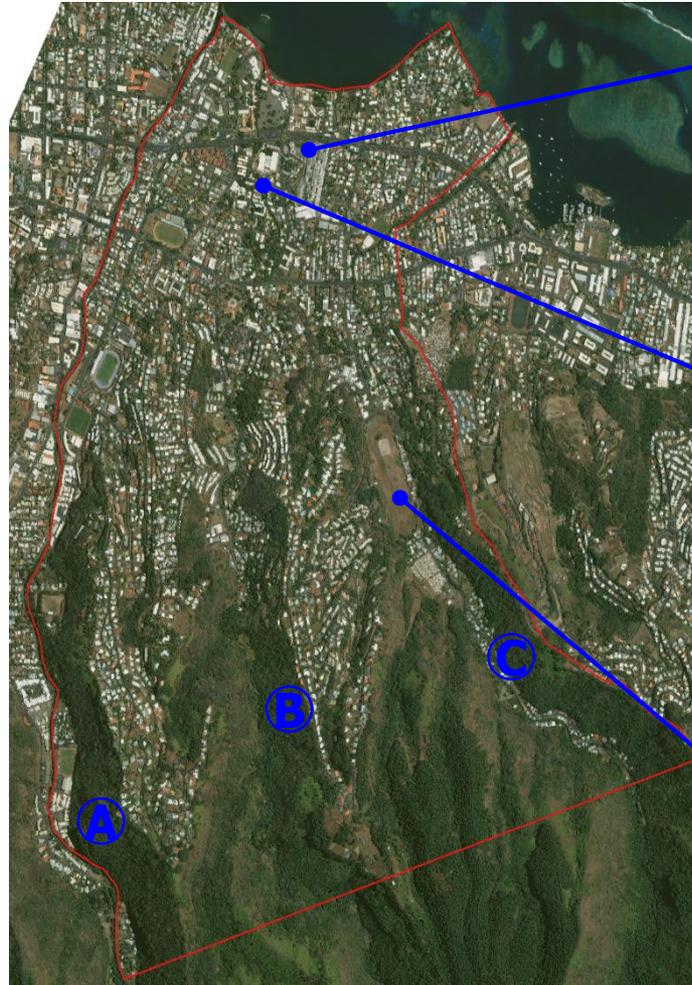
## Géographique et démographique

La population de la commune de Pirae est de 14 701 habitants (dernier recensement 2017) répartie sur une surface de 35,4 km<sup>2</sup>, soit une densité de 399 hab. /km<sup>2</sup>. Cette ville accueille un grand nombre d'institutions et de structures publiques tels que :

- le Centre Hospitalier de la Polynésie française,
- de nombreux équipements sportifs (stade Pater, Stade Fautaua ...),
- une cité scolaire avec 4000 élèves du secondaire,
- des activités équestres (hippodrome, centre équestre) ...

La Commune est drainée par trois rivières qui sont :

- Fautaua (A)
- Hamuta (B)
- Nahoata (C)



CHPF



Cité scolaire



Centre équestre - Hippodrome



# I - PRÉSENTATION

## Les ressources en Eau de Pirae et son réseau hydraulique



1 galerie drainante dans la vallée de Nahoata



2 captages de source dans la vallée de Hamuta

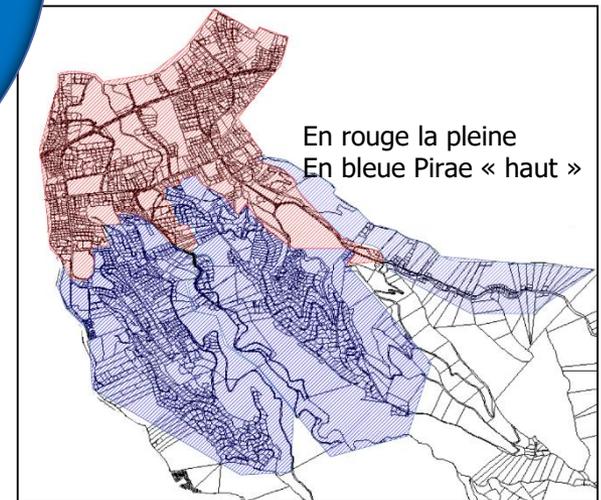


3 forages verticaux dans la vallée de Nahoata,

La commune de Pirae est alimentée par 7 ressources.

Principalement par :

- 1 galerie drainante dans la vallée de Nahoata, et 2 captages de source dans la vallée de Hamuta,
- En renfort et par temps de pluie par 3 forages verticaux dans la vallée de Nahoata,
- 1 interconnexion entre le réseau d'eau de Papeete et Pirae.



En rouge la pleine  
En bleue Pirae « haut »

**Ces 7 ressources permettent :**

- d'alimenter 80,8 km de réseau principal
- de subvenir aux besoins de 3 352 abonnés

**La plupart des canalisations datent des années 1970.**

**Les travaux de rénovation permettent de remplacer petit à petit ces anciennes canalisations par des matériaux neufs, de meilleure qualité sanitaire, de réduire les fuites, d'améliorer le rendement et donc la qualité du service.**



### Service Cadre de vie



Ville de Pirae

#### Bureau Environnement

1 Chef de bureau  
1 Chargé de projet  
DECHET  
1 Chargé de projet  
Assainissement

**1 conducteur de travaux AEP**

#### Cellule à l'usager

2 Agents de bureau  
2 Agents de terrain

**Contact** 40 50 80 73

#### Missions du bureau environnement

- Conduire et mettre en œuvre les travaux d'investissements AEP
- Modifier le contrat d'affermage en fonction des besoins de la commune
- Contrôler les travaux et études réalisés par le délégataire du service (Polynésienne des Eaux) à travers des réunions de suivi régulières
- Suivre la mise en œuvre du Comité Mixte

#### Missions :

- Accueil des usagers
- Information et sensibilisation des usagers
- Répondre aux questions et problématiques des usagers sur tous les thèmes environnementaux

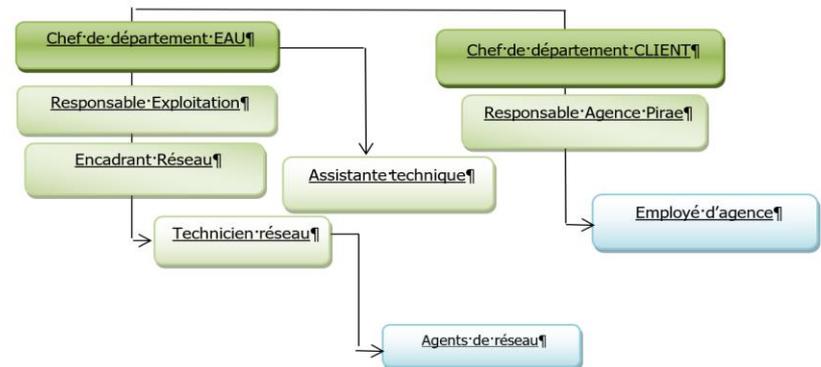
### Délégataire du service



Polynésienne  
des Eaux

#### Missions du délégataire

- La distribution d'eau potable, en continue et en quantité suffisante
- L'entretien et la maintenance des installations hydrauliques
- La continuité de service
- La facturation et le recouvrement des redevances



# I - PRÉSENTATION

## Le contrat d'affermage en évolution permanente

### Outils de pilotage

Le pilotage est réalisé au travers des réunions suivantes

#### Des réunions mensuelles (COMEX)

Objectif : débattre de sujets d'exploitation courants  
Public : les cadres et techniciens de la commune et de la PDE

#### Des réunions trimestrielles (COPIL)

Objectif : faire un bilan sur les indicateurs de performances  
Public : les cadres, les techniciens de la commune et de la PDE, les élus

#### Des réunions semestrielles

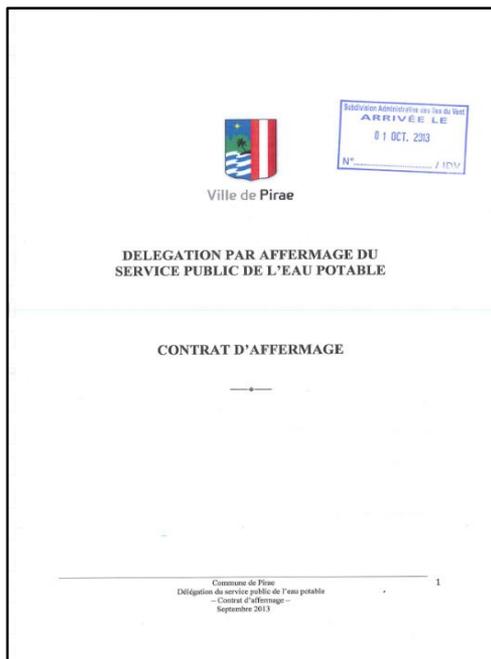
Objectif : Evaluer les besoins d'évolution du contrat  
Public : les cadres, les techniciens de la commune et de la PDE, les élus

### Outils d'exploitation

Des plateformes informatiques qui permettent un suivi en temps réel des interventions d'exploitation

**CORIM**, plateforme qui permet de lancer des demandes d'intervention auprès de la Polynésienne des Eaux suite à des signalements des usagers

**ARCGIS** : SIG qui est mis à jour au fur et à mesure des interventions et travaux entrepris sur le réseau



Depuis la mise en application du contrat d'affermage le 1<sup>er</sup> octobre 2013, plusieurs avenants ont été nécessaires afin d'adapter le contrat aux besoins identifiés au fur et à mesure des années. La liste des avenants est présentée en annexe.



## II - LES FAITS MARQUANTS TECHNIQUES EN 2017

### **Intempéries de Janvier 2017** **18,5 millions FCP +** **acquisition foncière**

En janvier 2017, Tahiti est touchée par des intempéries causant d'importants dégâts sur la commune de Pirae (casse de réseau d'alimentation principal, inondation d'habitations entraînant d'importants dégâts sur la plomberie des usagers). La commune et la Polynésienne des Eaux ont déployé d'important moyens pour la réhabilitation du quartier Tenaho.

#### **Les travaux réalisés**

Remise en état des réseaux de Tenaho et des ouvrages hydrauliques dans les vallées de Nahoata et Hamuta

Sécurisation des sites de production

Acquisition foncière pour sécuriser la station de chloration de Nahoata

### **Travaux T1 – Z1** **400 millions FCP**

#### **Rénovation du réseau AEP - Tranche 1 et mise en conformité des branchements de la zone 1.**

Objectifs : Réduire le taux de fuite et améliorer le rendement de distribution.

2015 : financement de 400 MF attribué à la commune par le Contrat de projet pour la réalisation des travaux

2017 démarrage des travaux

### **Renouvellement du parc de la commune** **16,7 millions FCP**

Renouvellement d'appareils de mesure, de télégestion nécessaires qui contribuent à l'amélioration des performances du réseau

### **Le projet SPLASH** **660 000 FCP**

Le projet SPLASH est un projet de diagnostic du réseau à travers la recherche de fuite.

Il a démarré en 2014. De 2014 à 2016, 16,8 M FCP ont permis d'améliorer les performances du réseau.

En 2017, le projet a permis :

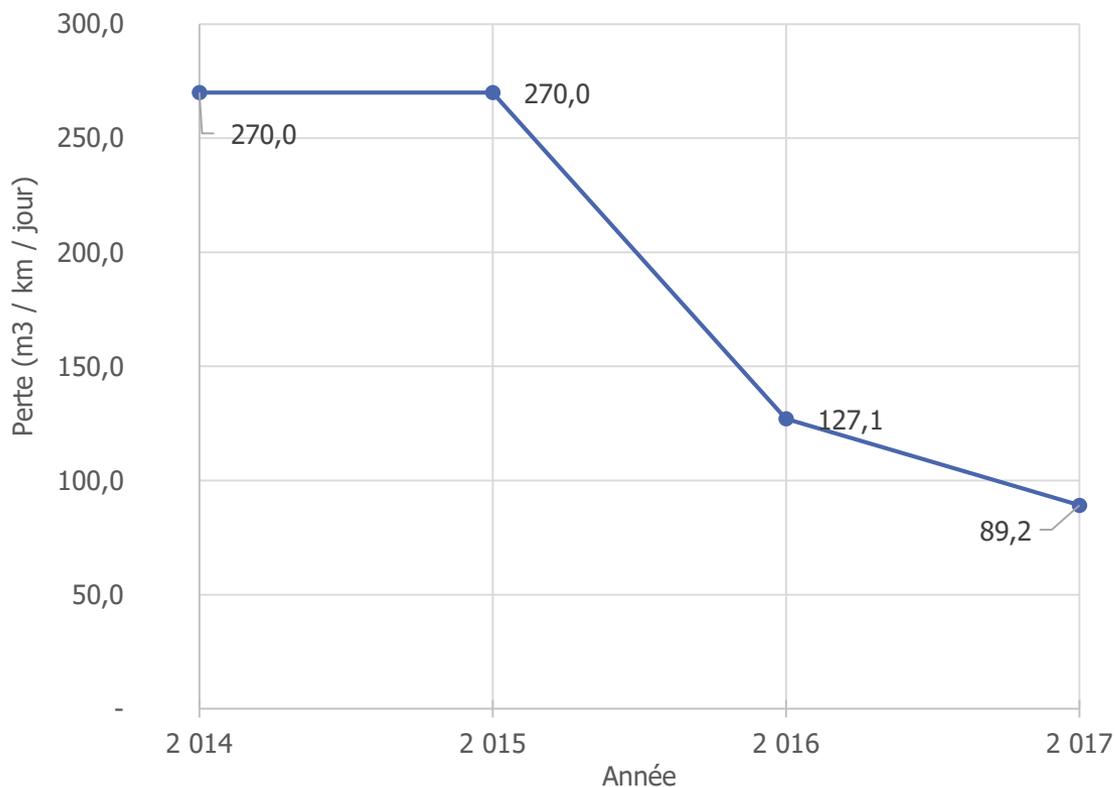
- la pose d'outils de métrologie pour sectoriser le réseau,
- de continuer la recherche de fuite



# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## Evolution du volume d'eau perdu sur le réseau

Indice de perte linéaire (ILP)\*



### Plus concrètement

L'indice linéaire de perte (ILP) représente la quantité d'eau en m<sup>3</sup> perdu par km de réseau et par jour.

Depuis 2014 il est observé une diminution de l'ILP, les travaux de rénovation du réseau y contribuent.

*Pour se repérer*

*ILP en métropole : 5L/m/jour*

*ILP Papeete : 40L/m/jour*

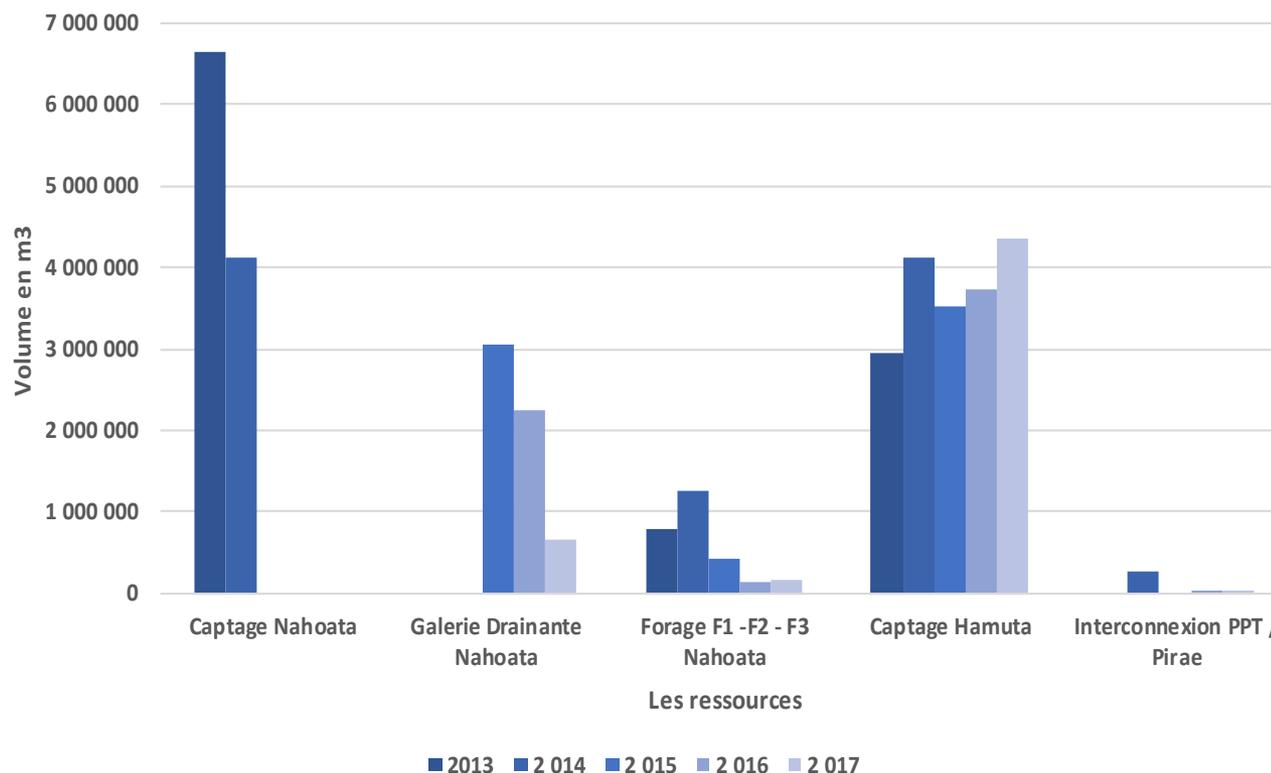
*\*L'indice linéaire de perte (ILP) représente le volume perdu par km de canalisation par jour*



# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## Evolution des volumes prélevés par ressources

### Evolution des volumes produits par les ressources



Les ressources gravitaires sont privilégiées. **Elles représentent 97,5 % de la totalité de l'eau produite.**

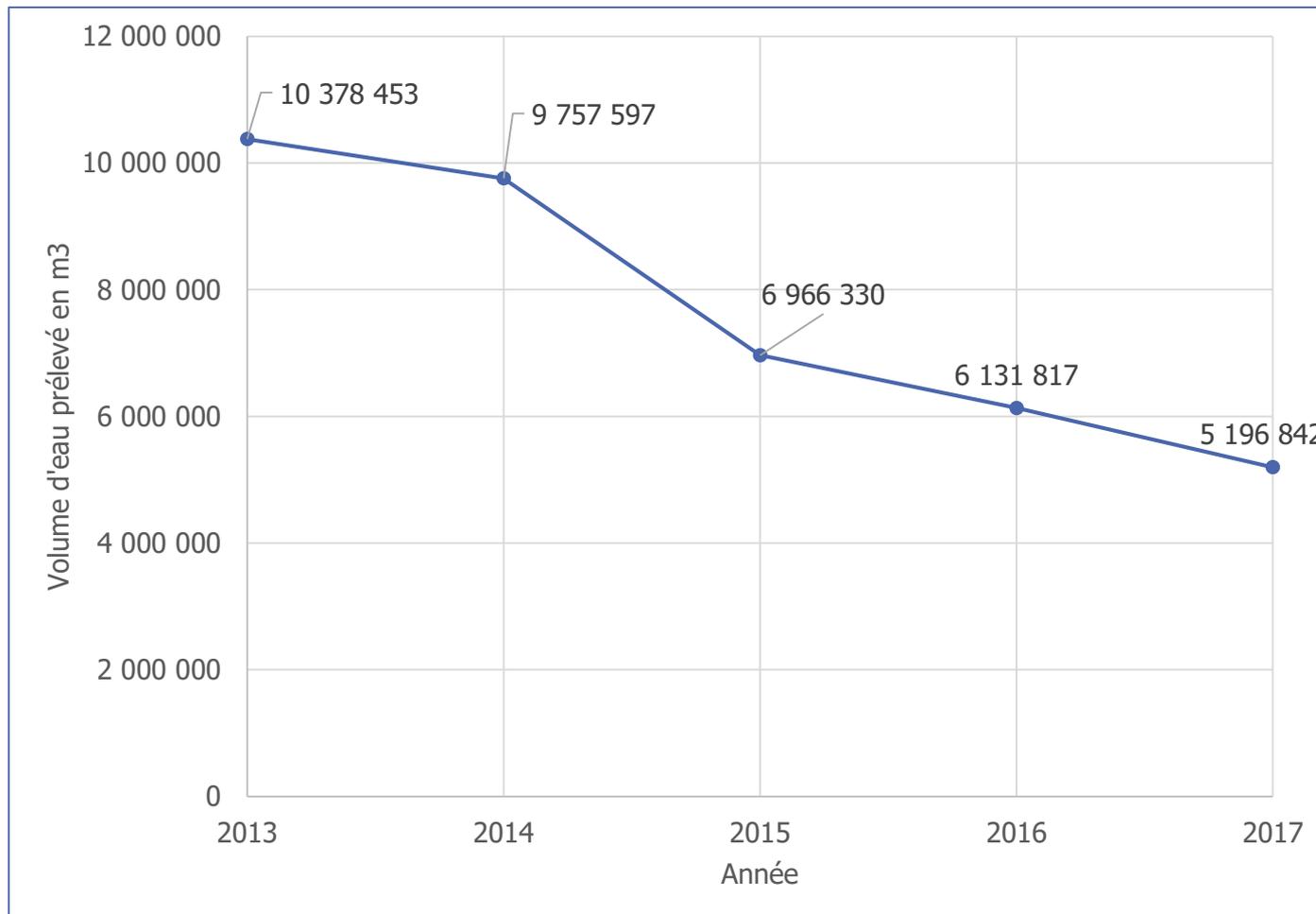
La mise en route de la Galerie Drainante a permis l'arrêt de l'exploitation des captages de Nahoata et a diminué la durée de fonctionnement des forages.

Ainsi, la ressource de Hamuta, de très bonne qualité, est maintenant sollicitée en permanence.



# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## Evolution annuelle des volumes prélevés aux ressources



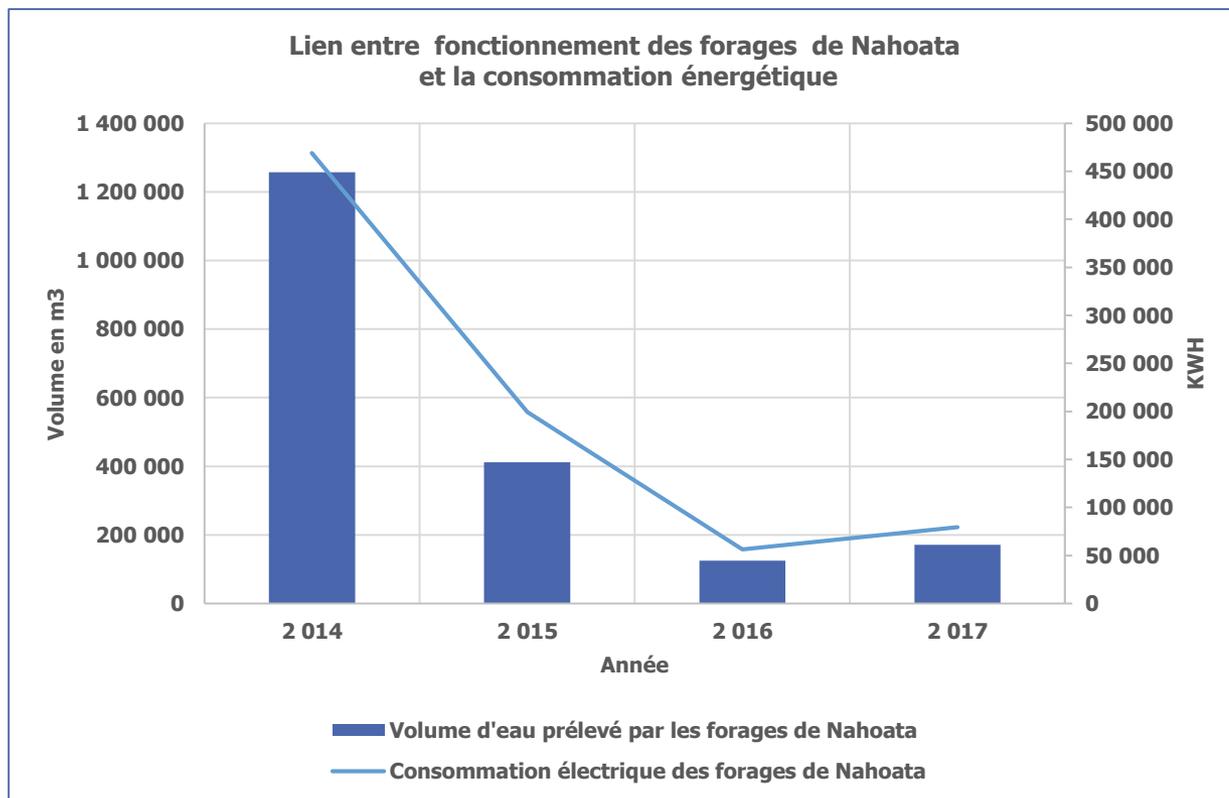
Le volume d'eau global prélevé aux ressources diminue. **Cette diminution est fortement liée aux travaux d'investissement qui sont réalisés sur l'ensemble du réseau :**

- **Pose hydrostabilisateur tranche 1 – 2014**
- **Entretien et réparations quotidienne des fuites sur réseau,**
- **Démarrage des travaux de rénovation et mise en conformité des branchements**



# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## Impact énergétique



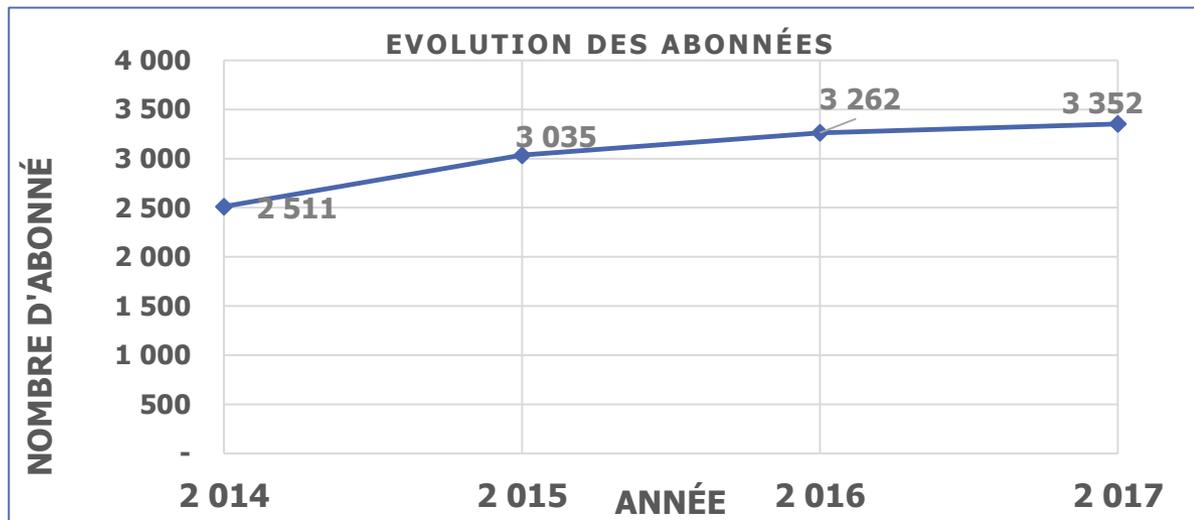
**Favoriser les ressources gravitaires et réduire les ressources souterraines (forages) contribuent à la diminution des consommations énergétiques**

La petite augmentation de 2017 est liée aux intempéries de janvier de 2017 qui ont nécessité l'arrêt de la Galerie Drainante et la mise en route des forages de Nahoata en secours.



### III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

#### Evolution des usagers et individualisation des contrats



Bien que le nombre d'usager continue d'augmenter, le processus d'individualisation des contrats s'est fortement ralenti depuis 2016. En 2017, on compte 1 seul ensemble collectif individualisé de plus par rapport à 2016 (729 contrats individualisé en 2017)

Bien que le nombre d'usager continue d'augmenter, la quantité d'eau prélevée diminue. Les travaux de rénovations contribuent à la préservation de la ressource.



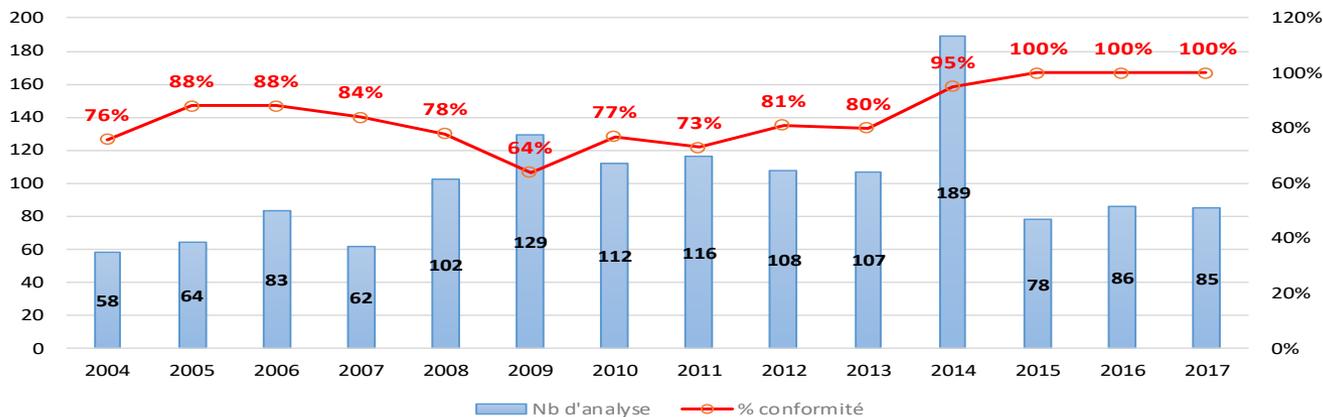
# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## Qualité eau

	Ressources sollicitées	Lieu du prélèvement	Nb total de prélèvement 2017	Prélèvement conforme 2017	% de conformité (2017)
PLAINE	Zone alimentée à : - 16 % par la galerie drainante de Nahoata - 5 % par les forages de Nahoata - 79 % par le captage de Hamuta	Stade JT	6	6	100%
		Marché municipal	4	4	100%
		CHPF Taaoone	5	5	100%
		Ancienne Mairie	6	6	100%
HAUTEUR	Zone alimentée à : - 72 % par la galerie drainante de Nahaota - 1 % par les forages de Nahoata - 27 % par le captage de Hamuta /Fare Rau Ape	Ecole Fautaua Val	10	10	100%
		Maison des jeunes Pater	13	13	100%
		Réservoir Aute Nahoata	3	3	100%
		Ecole Nahoata	19	19	100%
		<b>TOTAL</b>		<b>66</b>	<b>66</b>

**La commune de Pirae est 100% potable depuis 2015. La mise en place du contrat d'affermage depuis 2013 et la mise œuvre de travaux d'investissement ont permis d'atteindre les 100% et de les maintenir jusqu'en 2017.**

Evolution de la qualité de l'eau distribuée de 2004 à 2017



# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## Le service clientèle

Une agence créé depuis 2014



La création d'**Un service numérique** qui permet de faire ses démarches en lignes depuis juin 2017

La gestion des  
3 352 usagers  
de la commune  
de Pirae



Un guichet unique mutualisé mis en place depuis 2015 pour recueillir les demandes des usagers.



La mise en place du **service SMS – INFO** qui permet d'alerter les clients au niveau

- Des travaux sur le réseau,
- De l'émission des factures
- De la relance en cas d'impayés
- Et des avis de coupure en cas d'impayé

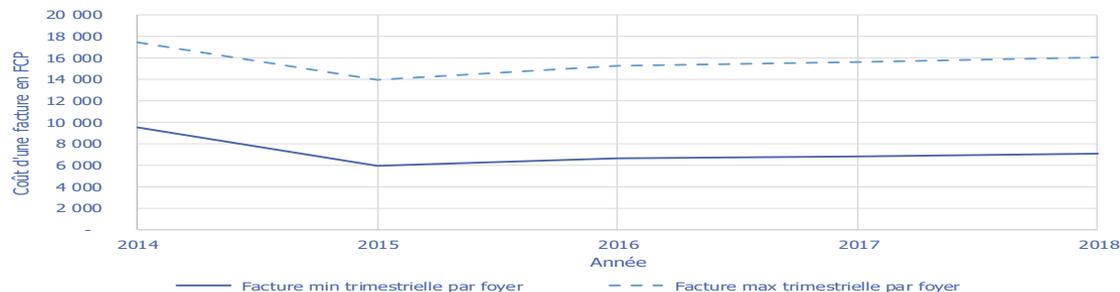


# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## LA TARIFICATION

<i>Tarif au forfait annuel (XPF TTC)</i>			<i>Tarif au volume (XPF TTC/m<sup>3</sup>)</i>		
Ø branchements	<i>Tarifs 2016 (XPF TTC)</i>	<i>Tarifs 2017 (XPF TTC)</i>	Consommation d'eau mesurée au compteur: (facturation par trimestre)		
<b>DN15 (1/2')</b>	29 331	<b>30 876</b>	<b>Tranche de tarification</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>DN20 (3/4')</b>	35 197	<b>37 051</b>	<b>Tranche 1 : de 0 à 30 m<sup>3</sup></b>	49	<b>51</b>
<b>DN25 (1')</b>	64 723	<b>68 132</b>			
<b>DN30 (1'1/4')</b>	201 678	<b>212 302</b>	<b>Tranche 2 : de 30 à 60 m<sup>3</sup></b>	101	<b>102</b>
<b>DN40 (1'1/2')</b>	282 161	<b>297 024</b>			
<b>DN50 (2')</b>	524 041	<b>551 645</b>	<b>Tranche 3 : de 60 à 120 m<sup>3</sup></b>	137	<b>140</b>
<b>DN65 (3')</b>	826 313	<b>828 419</b>			
<b>DN80 (4')</b>	1 128 586	<b>1 131 460</b>	<b>Tranche 4 : de 120 à 240 m<sup>3</sup></b>	183	<b>186</b>
<b>DN100 (5')</b>	1 733 130	<b>1 737 545</b>			
<b>DN125 (6')</b>	2 337 674	<b>2 343 629</b>	<b>Tranche 5 : plus de 240 m<sup>3</sup></b>	193	<b>197</b>
<b>DN150 (8')</b>	2 942 219	<b>2 949 713</b>			
<b>DN200 (9')</b>	9 776 893	<b>9 801 795</b>			

Evolution de la grille tarifaire pour un foyer moyen de 5 personnes



**La tarification augmente progressivement depuis 2015**



# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## LA FACTURATION

Exemple de coût de facturation par rapport à une consommation moyenne selon le nombre de personne

<i>Utilisation</i>	<i>Conso en litres</i>	<i>Nombre d'utilisation moyenne par jour</i>	<i>Consommation moyenne par jour en litres</i>		
			Pour 5 personnes	Pour 8 personnes	Pour 15 personnes
Toilettes	5	4	100 litres	160 litres	300 litres
Douche	50	2	500 litres	800 litres	1500 litres
Machine à laver	80	1 à 3	80 litres	160 litres	240 litres
Vaisselle	10	3	30 litres	40 litres	50 litres
Arrosage/divers	50	1	50 litres	50 litres	50 litres
TOTAL en litres par jour			760 litres	1210 litres	2140 litres
<i>TOTAL en m3 par jour</i>			0,76 m3	1,21 m3	2,14 m3
<i>TOTAL en m3 par jour</i>			22,80 m3	36,30 m3	64,20 m3
MONTANT FACTURE pour 1 mois en 2017			Environ 3736 FCP TTC	Environ 4746 FCP TTC	Environ 7751 FCP TTC



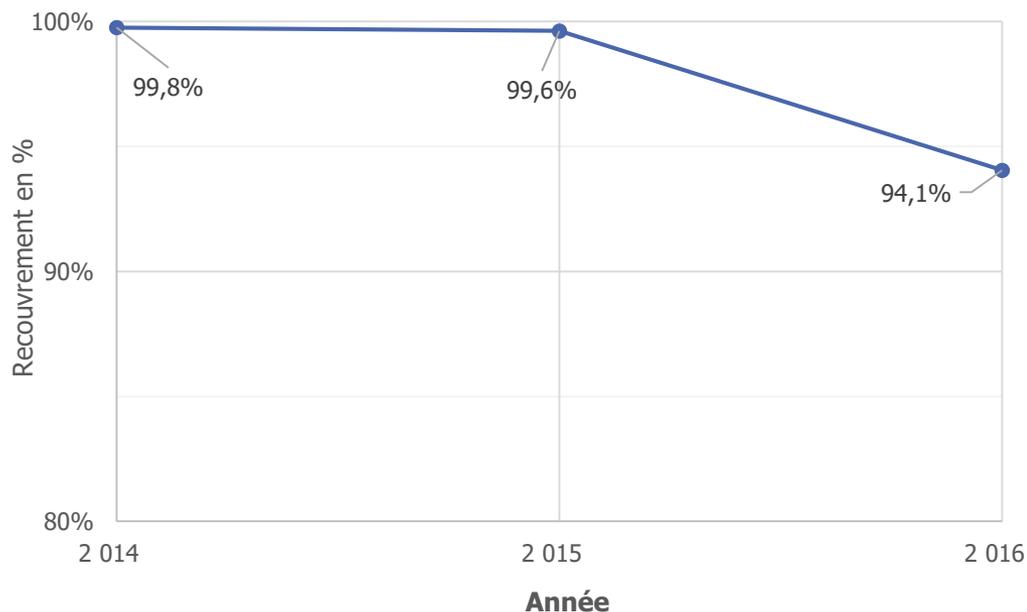
# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## REDEVANCE ET RECOUVREMENT

En 2017, les redevances s'élèvent à 353 825 259 FCP



Situation du recouvrement au 31/03/2018



### Analyse du taux de recouvrement et des impayés

La diminution du taux de recouvrement est lié :

- Aux impayés de la cité scolaire
  - **13MF en 2016**
  - **33MF en 2017**
  - Ces coûts élevés sont dû aux nombreuses fuites à l'intérieure de l'enceinte.
  - Des travaux de rénovation sont prévus pendant les vacances scolaires de juillet 2018.
- Aux impayés du lotissement Aute 2-3-4 **soit 9MF en 2017**. A fin 2017, le lotissement a pu finir les travaux de rénovation.



# III - BILAN TECHNIQUE ET CLIENTÈLE

## Les perspectives



Dans la continuité de 2017, supprimer les réseaux vétustes existants en amiante ciment au fur et à mesure des travaux T1-Z1, notamment sur la zone GADIOT



Toujours dans un souci de sécuriser les riverains et la distribution en eau :

- Remplacer les appareils de désinfection actuels par des dispositifs plus modernes et moins risqués.
- Améliorer les performances du réseau (pose d'un hydrostabilisateur à Nahoata)



Pose de 7 hydrostabilisateurs de pressions aux endroits stratégiques de la ville



Fournir un meilleur service aux usagers en se basant sur les résultats du projet SPLASH et sur les réclamations des clients



Reprendre le dispositif du « fonds de travaux pour réduire les fuites chez les abonnés en situation de pauvreté – précarité »



Régulariser les conventions de servitudes lorsque les ouvrages publics se trouvent sur un foncier privé



# IV - BILAN FINANCIER ET ECONOMIQUE

## Budget communal – Budget annexe de l'eau

Budget communal		Montant CFP	Montant CFP	Montant CFP CA	Montant CFP CA	Montant CFP	Montant CFP
Budget Annexe de l'eau		CA 2013 Réalisé	CA 2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	CA 2017 Prévisionnel	CA 2017 Réalisé
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	141 637 428	68 243 287	14 489 392	59 148 854	28 340 000	19 845 969
	Recettes	113 287 293	63 532 324	12 719 139	59 371 311	39 340 000	17 334 240
<b>Investissement</b>	Dépenses	18 984 859	60 131 973	10 500 109	28 945 573	193 935 463	45 751 221
	Recettes	18 926 756	56 937 140	42 697 789	125 757 174	182 935 463	100 292 830
<b>Résultats</b>		<b>-28 408 238</b>	<b>-7 905 796</b>	<b>30 427 427</b>	<b>97 034 058</b>	<b>0</b>	<b>52 029 880</b>

### FONCTIONNEMENT

- Recette de fonctionnement 2017
  - La principale recette de fonctionnement est une subvention versée par le budget principal de 17 M FCP.
  - Aucune redevance versée par le fermier pour le contrôle du contrat d'affermage
  - La régie communale continue à encaisser des recettes liées à la facturation du service de l'eau pour les années 1994 à 2013, soit 298 575 en 2017
- Dépense de fonctionnement 2017
  - Charge du personnel : 5,8 M FCP
  - Dotations aux amortissement : 10,3 M FCP
  - Etudes et recherches : 2 357 180 M FCP

### INVESTISSEMENT

- Recette d'investissement 2017
  - Des subventions ont été perçues pour les travaux AEP : 8,1 M FCP
  - Versement emprunt AFD : 79,6 M FCP
  - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte résultat : 2,2 MFCP
  - Recette perçue des amortissement : 10,3 M FCP dont 9,7 M FCP de l'AEP
- Dépense d'investissement 2017
  - Remboursement de l'emprunt AFD : 6,5 M FCP
  - Etudes et travaux AEP : 37 M FCP répartis comme suit !
    - Etudes et travaux de rénovation des réseaux AEP Tranche 1 : 32,2 M FCP
    - Pose des hydro-stabilisateurs : 2 M FCP
    - Mise à jour du modèle hydraulique : 2,9 M FCP



## IV - BILAN FINANCIER ET ECONOMIQUE

### Compte rendu financier du délégataire – année 2017

Compte rendu financier du délégataire	2013 CFP	2014 CFP	2015 CFP	2016 CFP	2017 CFP
<b>Produits</b>	62 536 287	413 954 449	359 405 766	419 093 353	394 459 053
<b>Charges</b>	64 064 965	503 848 766	382 072 324	383 150 310	362 125 703
<b>Résultat brut</b>	<b>-1 528 678</b>	<b>-89 894 317</b>	<b>- 22 666 558</b>	<b>35 943 043</b>	<b>32 333 350</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	3 548 351	2 069 370	1 785 470	30 340 734	24 607 848
<b>Résultat économique de l'exercice</b>	<b>-5 077 029</b>	<b>-91 963 687</b>	<b>- 24 452 028</b>	<b>5 602 309</b>	<b>7 725 502</b>
<b>Résultats cumulés antérieurs</b>	-	- 5 078 029	- 97 041 716	- 121 493 744	- 112 675 395
<b>Résultat économique cumulé</b>	<b>-5 077 029</b>	<b>-97 041 716</b>	<b>-121 493 744</b>	<b>-115 891 435</b>	<b>-104 949 893</b>



## IV - BILAN FINANCIER ET ECONOMIQUE

### Les produits de 2017

<b>Variation des produits</b>					
<b>PRODUITS</b>	<b>Exercice 2014 en million XPF</b>	<b>Exercice 2015 en million XPF</b>	<b>Exercice 2016 en million XPF</b>	<b>Exercice 2017 en million XPF</b>	<b>Variation</b>
<b>Ventes d'eau</b>	<b>161,9</b>	<b>250,1</b>	<b>297,3</b>	<b>311,4</b>	<b>5%</b>
<b>Travaux de branchement neuf</b>	<b>1,6</b>	<b>8,8</b>	<b>5,3</b>	<b>6,0</b>	<b>13%</b>
<b>Travaux de réparation et extensions financées par tiers</b>	<b>6,4</b>	<b>26,2</b>	<b>6,5</b>	<b>0,6</b>	<b>-91%</b>
<b>Frais de relance</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>-14%</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>0</b>	<b>3,3</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>	<b>-50%</b>
<b>Production immobilisée concerne travaux concessifs</b>	<b>240,3</b>	<b>65,1</b>	<b>88,7</b>	<b>67,7</b>	<b>-24%</b>
<b>Gestion courante</b>	<b>2,4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2,3</b>	<b>130%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,04</b>	<b>0,2</b>	<b>0,06</b>	<b>0,082</b>	<b>37%</b>
<b>Reprise sur provisions d'exploitation courante</b>	<b>0,04</b>	<b>2,1</b>	<b>18,9</b>	<b>4,2</b>	<b>-78%</b>



## IV - BILAN FINANCIER ET ECONOMIQUE

### Dépenses des charges directes 2017

<b>Variation des dépenses charges directes</b>					
<b>CHARGES</b>	<b>Exercice 2014 en million XPF</b>	<b>Exercice 2015 en million XPF</b>	<b>Exercice 2016 en million XPF</b>	<b>Exercice 2017 en million XPF</b>	<b>Variation</b>
<b>Personnel</b>	<b>132,8</b>	<b>145,6</b>	<b>131,4</b>	<b>131,0</b>	<b>0%</b>
<b>Energie électrique</b>	<b>37,8</b>	<b>21,7</b>	<b>20,6</b>	<b>23,00</b>	<b>12%</b>
<b>Achats d'eau</b>	<b>13</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>1,8</b>	<b>-36%</b>
<b>Produits de traitements</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>20%</b>
<b>Achats et accessoires &amp; canalisation hydrauliques</b>	<b>182,7</b>	<b>50,6</b>	<b>69,3</b>	<b>49,5</b>	<b>-29%</b>
<b>Autres achats</b>	<b>8,5</b>	<b>7,5</b>	<b>5,8</b>	<b>6,4</b>	<b>10%</b>
<b>Analyses</b>	<b>2,6</b>	<b>1,2</b>	<b>1</b>	<b>1,09</b>	<b>9%</b>
<b>Sous-traitance</b>	<b>15,4</b>	<b>15,7</b>	<b>15,7</b>	<b>14,7</b>	<b>-6%</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>2,5</b>	<b>67%</b>
<b>Assurances</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>0,9</b>	<b>-40%</b>
<b>Autres dépenses d'exploitation courante</b>	<b>24,5</b>	<b>38,2</b>	<b>58,5</b>	<b>33,2</b>	<b>-43%</b>
<b>Dotation aux provisions d'exploitation courante</b>	<b>3,6</b>	<b>23,2</b>	<b>5,4</b>	<b>23,6</b>	<b>337%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>426,2</b>	<b>310,3</b>	<b>314</b>	<b>288,29</b>	

• **Les charges directes de 2017 imputables au contrat s'élèvent à 288,29 M FCP**

- Il est constaté une baisse globale des dépenses liés aux charges directes
- L'augmentation des dépenses en énergies électriques est lié à la sollicitation des forages suites aux intempéries de janvier 2017



# IV - BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

## Dépenses de frais généraux en 2017

Variation des dépenses de frais généraux					
CHARGES	Exercice 2014 en million XPF	Exercice 2015 en million XPF	Exercice 2016 en million XPF	Exercice 2017 en million XPF	Variation
Personnel	25,8	30,9	39,60	48,40	22%
Energie électrique	0,01	0,1	0,12	0,09	-27%
Achats d'eau	0	0	0,00	0,00	
Produits de traitements	0	0,04	0,00	0,00	
Achats et accessoires & canalisation hydrauliques	0,2	0,7	0,43	1,31	205%
Autres achats	0,8	1,5	1,26	1,80	42%
Analyses	0	0,01	0,01	0,01	-7%
Sous-traitance	1	2,5	2,07	4,27	106%
Impôts et taxes	0,1	0,3	0,17	0,46	176%
Assurances	0,4	0,04	0,79	0,37	-53%
Autres dépenses d'exploitation courante	5,1	6,8	10,81	13,72	27%
Dotation aux provisions d'exploitation courante	1,2	3,2	0,52	1,30	151%
<b>TOTAL</b>	<b>34,6</b>	<b>46,1</b>	<b>55,8</b>	<b>71,7</b>	

- Les taux de répartition des frais généraux sur l'affermage du service de distribution de la commune de Pirae est de 13,51% en 2017 contre 14,63% en 2016
- Le résultat économique de 2017 est arrêté au vu des paragraphes précédents à +7 725 50 FCP contre +8 818 349 FCP en 2016



# IV - BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

## Bilan des travaux concessifs de 2017

Désignation	AVENANT 1	AVENANT 9	Montant Total dépensé de 2013 à 2017	Reliquat	Statut des travaux
recherche fuite	23 000 000	23 000 000	17 479 950	5 520 050	En cours
interconnexion Papeete	29 900 000	29 900 000	29 706 890	193 110	Terminés
Mise en conformité des branchements sur la Zone 1	213 369 408	213 369 408	202 431 903	10 937 505	En cours (le reliquat est toujours utilisé pour entreprendre certain travaux de mise en conformité de réseau AEP --> Exemple M. Sylvain JOUEN, M. Frédéric TANG...)
Mise en conformité des branchements sur la Zone 2					
travaux d'individualisation des branchements sur petits ensembles collectifs - 131 branchements de 8ml max					
Fourniture et pose de compteur sur la Zone 1					
Fourniture et pose de compteur sur la Zone 2					
Pseudo galerie drainante sur Nahoata Haut	52 900 000	52 900 000	43 771 961	9 128 039	Terminés
travaux prioritaire de sécurisation de sites	21 147 944	21 147 944	19 335 846	1 812 098	En cours
Travaux T1	72 450 000	Rénovation Réseau et report de branchement Qrt. Tenaho (13,2 M FCP)	41 228 519	-28 033 788	Terminés
		Rénovation Réseau et mise en conformité branchement Qrt Gadot (30,1 M FCP)	13 542 634	16 589 856	En cours (en attente des 400M sur le secteur G)
Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z1	141 884 608	Pose réseau AEP Hamuta (27,8 M FCP)	-	27 753 960	Pas commencé
		Montant total 143 253 427 FCP	34 370 888	108 882 539	Pas commencé (montant restant à attribuer sur autres opérations --> en attente SPLASH)
		Reliquat Travaux T1 et Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z1			
		Renouvellement réseau et MEC branchement rue Bernière			En cours
		Rénovation cana + brchts suite intempéries Janvier 2017 - Quartier bas de Tenaho			Terminés
		Sécurisation de la conduite d'adduction suite au intempéries - Hamuta			Terminés
Sécurisation de la conduite d'adduction suite au intempéries - Nahoata	Terminés				
Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z2	66 518 430	Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z2 (66,5 M FCP)	28 033 788	38 484 642	En cours
BAMBRIDGE (Avenant 5 sur tvx galerie + interco)	-	BAMBRIDGE (Avenant 5 sur tvx galerie + interco) (9,3 M FCP)	8 656 396	664 753	Terminés
<b>TOTAL</b>	<b>621 170 390</b>		<b>438 558 775</b>	182 611 615	



## IV - BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

### Bilan des travaux de renouvellement de 2017

#### Détail des travaux réalisés en 2017

Nature des travaux 2017	Montant TTC
Fourniture et pose de compteurs individuels	885 538
Renouvellement hydroejecteur	275 213
Remplacement des PERAX sur Vetea Aute 1 et 3	1 021 680
Renouvellement équipement des forages de Nahoata	4 174 018
Renouvellement turbidimètre	2 164 954
Renouvellement compteur de réseau	1 380 544
Renouvellement réseaux	1 950 175
Réhabilitation de la galerie Nahoata	4 796 227
	<b>16 648 349</b>
<b>Relicat 2016</b> -	<b>2 025 169</b>
<b>Montant prévu 2017</b>	<b>14 000 000</b>
<b>Reliquat 2017</b> -	<b>4 673 518</b>

#### Récapitulatif des travaux de renouvellement de 2013 à 2017

Année	Fonds de renouvellement 2013-2017 M FCP HT	Réalisé M FCP HT	Reliquat des travaux M FCP HT
<b>2013</b>	3 500 000	0	3 500 000
<b>2014</b>	14 000 000	14 658 767	2 841 233
<b>2015</b>	14 000 000	18 592 350	-1 751 117
<b>2016</b>	14 000 000	14 274 052	-2 025 169
<b>2017</b>	14 000 000	16 648 349	-4 673 518
<b>Cumul dotation, total</b>	<b>59 500 000</b>	<b>64 173 518</b>	<b>-2 108 571</b>



# **ANNEXE**

**I) Récapitulatif des avenants**

**II) Synoptique du réseau de distribution de Pirae**

**III) Liste des contrats individualisés**

**IV) Actualisation de la tarification en 2017**

**V) BPU 2017 du contrat d'affermage**

**VI) Bilan économique détaillé 2017 du délégataire**

**VII) Récapitulatif des travaux concessifs réalisés**

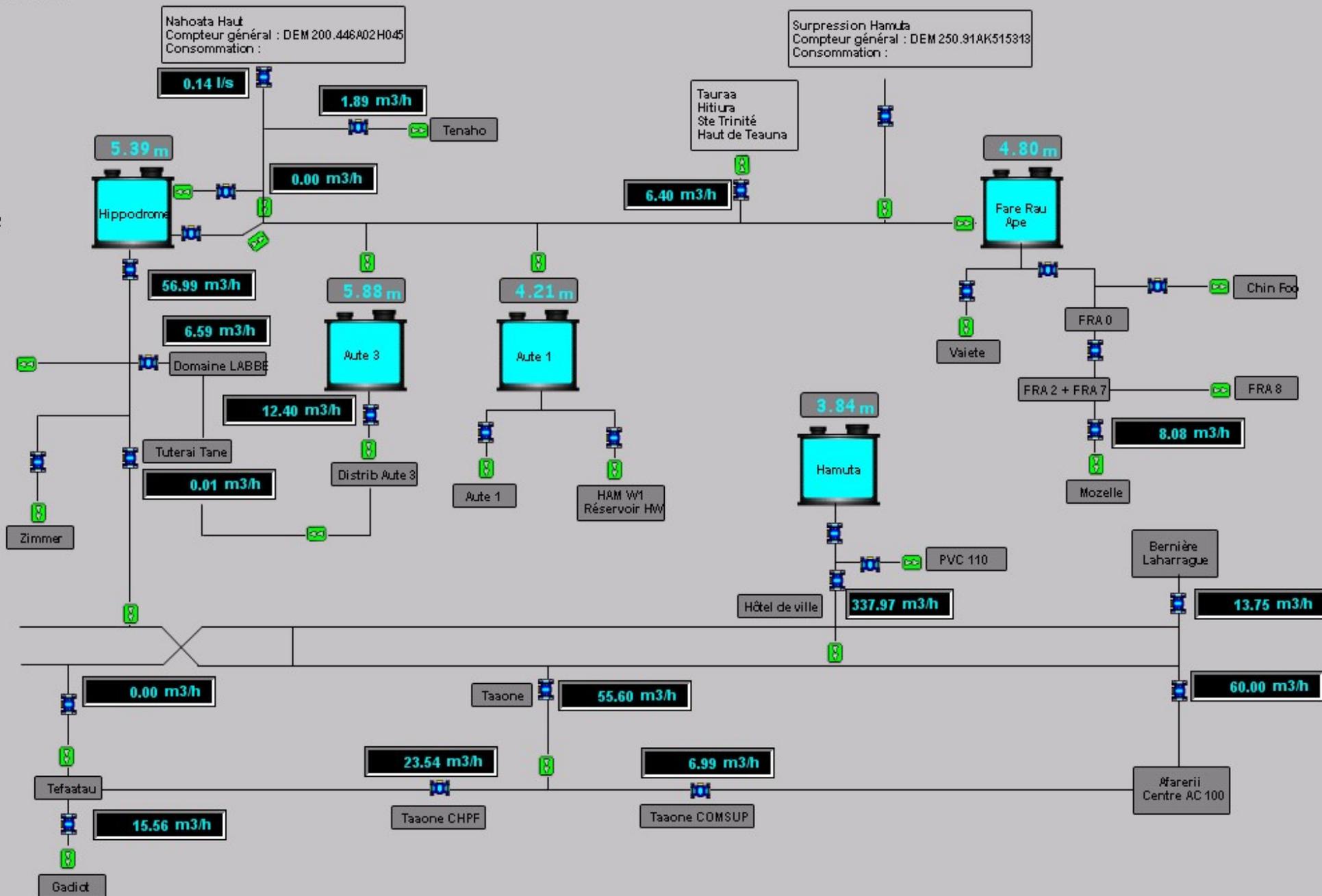


N°	Objet de l'avenant	Arrêté, délibérations
1	Modification de du contrat d'affermage soit - baisse du tarif de la tranche 1 - augmentation linéaire des tarifs sur la durée totale du contrat - rajout travaux concessif de 312,2 MF à 621 MF HT - augmentation de la durée du contrat de 15 à 20ans - <b>supression de la surtaxe qui avait pour objet de financer le BAE</b>	Délib. 73/2014 du 04 septembre 2014
2	Accompagnement ponctuel des abonnés domestiques afin de faciliter la mise en place de la tarification au volume.  Plafonnement de la tarification de l'eau au volume pour les 2 premiers trimestre	Délib. 12/2015 du 12 février 2015
3	Retrait de 2 opérations d'investissements au titre des travaux concessifs	Délib. 43/2015 du 28 mai 2015
4	Ajournement du versement de la subvention communale de 2015	Délib. 59/2015 du 18 juin 2015
5	- <b>Annulation de la rémunération de 15 MF</b> - <b>Modification des prix du BPU</b> - Remise pour les travaux de renouvellement - Modification du délai de régularisation des conventions de servitude de passage - Réaffectation des reliquats des fonds de travaux concessifs	Délib. 122/2015 du 09 décembre 2015
6	Ajout de nouveau travaux concessifs (TOTAL : 71 MF HT): - branchement quartier TEHANO (13,2MF) - branchement quartier GADIOT (30 MF) - pose réseau AEP Haut de HAMUTA (27,7 MF)	Délib. 116/2016 du 13 septembre 2016
7	- Mesure d'accompagnement : - pour les sinistrés de 2017 - plafonnement des consommations - pour les sinistré de Tenaho - faire profiter d'un avoir égal au montant des factures de 2017 - pour le lotissement de Nahoata - bénéficiaire d'une remise dégressive jusqu'au 4ème trimestre 2017	Délib. 045/2017 du 18 mai 2017  Arrêté n°087/2017 du 08 juin 2017 (fixant la liste des abonnés bénéficiaires des mesures exceptionnelles)
8	- Modification des prix du BPU ajout de nouveaux prix pour réalisation des travaux d'investissement prévus aux opérations de rénovation de réseaux AEP et pose d'hydrostab Tranche 2	Délib. 062/2017 du 28 juin 2017
9	Ajout de nouveau travaux concessifs ( <b>TOTAL : 47,2 MF HT</b> ) - rénovation réseau et mise en conformité de branchments <b>Rue Paul BERNIERE - 29,7 MF HT</b> - rénovation de la canalisation et branchements suite aux intempéries de Janvier 2017 - <b>Quartier Bas de Tenaho - 6MF HT</b> - Sécurisation de la conduite d'adduction suite aux intempéries - <b>Vallée de HAMUTA - 9,4MF HT</b> - Sécurisation de la conduite d'adduction suite aux intempéries - <b>Vallée de NAHOATA - 1,9 MF HT</b>	Délib. 099/2017 du 31 octobre 2017



# PIRAE RESEAU DE DISTRIBUTION

- RESEAU DISTRIBUTION
- PRESSIONS
- PLAINE 1
- PLAINE 2
- PLAINE 3
- HAUTEURS 1
- HAUTEURS 2



Liste des ensembles individualisés									
Référence site	Nom	Date d'individualisation	2015		2016		2017		Total abonnés individuels
			Nbre d'ensembles collectifs	Nbre d'abonnés individuels	Nbre d'ensembles collectifs	Nbre d'abonnés individuels	Nbre d'ensembles collectifs	Nbre d'abonnés individuels	
004-001/030	ASSOCIATION ARAHIRI	16/09/2016			1	24			24
004-001/032	IMMELBLE CHENESON	03/06/2016			1	8			8
004-002/108	Résidence MATATEVAI (BILT)	01/09/2017					1	17	17
004-003/019	OPH Atimaro	01/09/2016	1	45					45
004-004/075	RÉSIDENCE SACHET /	02/12/2016	1	7					7
004-004/084	HEIMOANARII Residence	01/09/2016			1	36			36
004-006/082	SCIAFARERII	15/09/2016	1	5					5
004-006/110	M. VILLIERME Francis	30/03/2016	1	2					2
004-006/286	ASS. SYNDICALE TERETA	30/03/2016	1	8					8
004-007/091	SCI HIPPO	09/02/2016	1	14					14
004-009/025	TAPOTAPO Residence bât A	12/10/2016			1	8			8
004-009/348	TAPOTAPO Residence bât B	12/10/2016			1	12			12
004-010/003	BELLEVEU Residence	05/07/2016			1	5			5
004-010/125	ASL DU DOMAINE BOUBEE	16/04/2016	1	20					20
004-010/210	Lotissement Hitiura	25/06/2016	1	43					43
004-013/007	OPH Chalets De Pater	23/11/2016	1	30					30
004-014/018	RESIDENCE Moehau	09/06/2016	1	6					6
004-014/056	OPH HAMUTA VAL Bas	21/10/2016	1	30					30
004-014/059	OPH HAMUTA VAL Haut	21/10/2016	1	30					30
004-014/060	OPH Coteaux De Hamuta	19/11/2016	1	36					36
004-014/061	OPH Taee	22/10/2016	1	20					20
004-014/199	CONSORTS WALKER	09/06/2016	1	10					10
004-015/021	OPH Hamuta Plateau	01/10/2016	1	82					82
004-015/036	LOTISSEMENT AUTE 1	31/08/2016	1	37					37
004-015/037	Lotissement NAHOATA	01/10/2016			1	81			<del>81</del> (81)
004-019/002	OPH Fautau Val	20/04/2016	1	65					65
004-020/005	CS LESVINI	04/02/2016	1	20					20
004-020/016	SARL ARTHA	06/07/2016	1	12					12
004-026/106	A.S.L. MATAHOI	30/06/2016	1	16					16
TOTAL			<b>21</b>	<b>538</b>	<b>7</b>	<b>174</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<del>729</del> 729



Vos références :

Nos références : PPT2016-867

Affaire suivie par : Daven JISSANG

Téléphone : 40 50 57 97



Monsieur le Maire  
Commune de PIRAE

BP 51585  
98 716 PIRAE

Papeete, le 27 décembre 2016

**Objet** : Tarifs des redevances d'eau potable et des prestations complémentaires applicables au 1er janvier 2017

- P.J.** : - Notes de calcul  
- Nouveaux tarifs 2017  
- Factures EDT d'octobre et novembre 2016  
- Justificatifs des indices et index mensuels utilisés dans la formule d'actualisation

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 de l'avenant n°1 au Contrat d'affermage du Service de Distribution publique d'eau potable de la Commune de Pirae, les prix de facturation contractuels des redevances d'eau évolueront au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 suivant une actualisation des prix conformément à l'article 41.2 dudit Contrat d'affermage. L'application de la formule de révision économique des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conduit à un coefficient K1' (facturation au forfait à partir de 2017) de **0,9990** ; soit une baisse des tarifs de **-0,10%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon le barème joint.

Conformément à l'article 9 de l'avenant n°1 au Contrat d'affermage du Service de Distribution publique d'eau potable de la Commune de Pirae, les prix de facturation contractuels des redevances d'eau évolueront au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 suivant une actualisation des prix conformément à l'article 41.2 dudit Contrat d'affermage. L'application de la formule de révision économique des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conduit à un coefficient K1 (facturation au forfait avant 2017, facturation au volume et prestations complémentaires hors travaux sur branchement) de **1,0134** ; soit une baisse des tarifs de **-0,05%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon le barème joint.

Conformément à l'article 42.3 du Contrat d'affermage du Service de Distribution publique d'eau potable de la Commune de Pirae, les tarifs des prestations complémentaires évolueront au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 suivant une actualisation des prix. L'application de la formule de révision économique des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conduit à un coefficient K2 de **0,9422** ; soit une baisse des tarifs de **5,10%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon le barème joint. Il convient de préciser que pour les prestations complémentaires hors travaux sur branchements demandés ou non par l'abonné, les prix sont indexés comme le prix de l'eau part fermière, par application de la formule d'indexation définie à l'article 41.2.

Conformément à l'article 9 du contrat de vente en gros d'eau potable à la collectivité afin de desservir le quartier dit « Timiona » de la commune de Pirae, les prix de facturation contractuels





Polynésienne  
des Eaux

des redevances d'eau évolueront au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 suivant une actualisation des prix conformément à l'article 2-8 de l'avenant n°7 du Contrat de Concession du Service de Distribution publique d'eau potable de la Commune de Papeete. L'application de la formule de révision économique des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conduit à un coefficient K1 de **1,0259** ; soit une hausse des tarifs de **+0,06%** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon le barème joint.

Vous trouverez ci-joint la :

- Les notes de calcul des différents coefficients K,
- Les nouveaux tarifs 2017,
- Les justificatifs des paramètres pris en compte.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

 **Stéphane Martin Dit Neuville**  
Directeur Général





**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2017  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIRAE**

**Calcul du coefficient d'indexation K1  
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE**

**Formules d'indexation de l'abonnement et du prix au m3 consommé (article 41.2 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs des forfaits (F), de l'abonnement au service (Pfa), de la prime fixe d'entretien et du renouvellement du compteur (PFR) et du prix au m3 consommé (PV) visés aux articles 39.2.2 à 39.2.5, sont indexés chaque année au 1er janvier par application de la formule de révision suivante :

$$K1 = 0,15 + 0,40 \frac{Sal}{Sal_0} + 0,24 \frac{PSD}{PSD_0} + 0,07 \frac{FUSTP-04.0}{FUSTP-04.0_0} + 0,14 \frac{E}{E_0}$$

avec :

Sal = Indice 1 - Salaires et charges publié par l'ISPF  
 FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0 - Canalisation, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture publié par l'ISPF  
 PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers publié par l'ISPF  
 E = Prix de vente hors TVA du kwh moyenne tension de la 1ère tranche à Pirae facturé au Concessionnaire. E = (Tarif Nuit + Tarif Jour) / 2

La valeur de base des paramètres indice 0 est celle prise par ces index au 1er avril 2013 pour l'ensemble des tarifs sauf pour les tarifs forfaitaires à partir de l'année 2017 pour lesquels l'indice 0 de référence est celui de décembre 2015.

La valeur de base des paramètres indice n est la dernière connue avant le 1er jour de l'année n.

**Tableau de calcul du coefficient d'indexation K1' (facturation au forfait à partir de 2017)**

Valeurs de base des paramètres	décembre 2015	novembre 2016
<b>41.2</b> prix kwh moyenne tension, tarif nuit hors taxe	22,00	20,05
prix kwh moyenne tension, tarif jour hors taxe	26,00	23,05
redevance transport (TEP)	0,00	1,95
taxe municipale	0,00	0,00
taxe territoriale	0,00	0,00
<b>E = prix du kwh moyenne tension Hors TVA</b>	<b>24,000</b>	<b>23,500</b>
<b>Sal = Indice 1 - Salaires et charges</b>	<b>108,68</b>	<b>109,22</b>
<b>FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0</b>	<b>108,84</b>	<b>108,62</b>
<b>PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers</b>	<b>103,17</b>	<b>103,22</b>
<b>Coef K1' à appliquer à partir de 2017 pour la facturation au forfait</b>		<b>0,9990</b>
<b>Actualisation de la rémunération du fermier</b>		<b>-0,10%</b>

Tarifs de base selon les différentes catégories d'usagers	Année 2013	Année 2017
<b><u>Redevances forfaitaires facturées aux abonnés lorsque ceux-ci ne sont pas encore facturés au volume</u></b>		
<b>39.2.1 b) Tarifs au 01/10/2013 et au 01/01/2014</b>		
<b>39.2.2 b)</b>		
DN 15	17 143	17 143
DN 20	20 571	20 571
DN 25	37 829	37 829
DN 30	117 874	117 874
DN 40	164 914	164 914
DN 50	306 286	306 286
DN 65	482 954	482 954
DN 80	659 623	659 623
DN 100	1 012 960	1 012 960
DN 125	1 366 297	1 366 297
DN 150	1 719 634	1 719 634
DN 200	5 714 286	5 714 286
<b>39.2.4 a) Tarifs au 01/01/2015 (avenant n°1)</b>		
DN 15	21 429	21 716
DN 20	25 714	26 059
DN 25	47 286	47 920
DN 30	147 343	149 317
DN 40	206 143	208 905
DN 50	382 857	387 987
DN 65	603 693	611 782
DN 80	824 529	835 578
DN 100	1 266 200	1 283 167
DN 125	1 707 871	1 730 756
DN 150	2 149 543	2 178 347
DN 200	7 142 857	7 238 571
<b>Tarifs au 01/01/2016 (avenant n°1)</b>		
DN 15	28 929	29 317
DN 20	34 714	35 179
DN 25	63 836	64 691
DN 30	198 913	201 578
DN 40	278 293	282 022
DN 50	516 857	523 783
DN 65	814 985	825 906
DN 80	1 113 114	1 128 030
DN 100	1 709 370	1 732 276
DN 125	2 305 626	2 336 521
DN 150	2 901 883	2 940 768
DN 200	9 642 857	9 772 071
<b>Tarifs au 01/01/2017 (avenant n°1)</b>		
DN 15	29 435	29 406
DN 20	35 322	35 287
DN 25	64 953	64 888
DN 30	202 394	202 192
DN 40	283 163	282 880
DN 50	525 902	525 376
DN 65	829 248	828 419
DN 80	1 132 593	1 131 460
DN 100	1 739 284	1 737 545
DN 125	2 345 975	2 343 629
DN 150	2 952 666	2 949 713
DN 200	9 811 607	9 801 795

**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2017  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIRAE**

**Calcul du coefficient d'indexation K1  
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE**

Formules d'indexation de l'abonnement et du prix au m3 consommé (article 41.2 du contrat d'affermage) :

Les tarifs des forfaits (F), de l'abonnement au service (Pfa), de la prime fixe d'entretien et du renouvellement du compteur (Pfr) et du prix au m3 consommé (PV) visés aux articles 39.2.2 à 39.2.5, sont indexés chaque année au 1er janvier par application de la formule de révision suivante :

$$K1 = 0,15 + 0,40 \frac{Sal}{Salo} + 0,24 \frac{PSD}{PSDo} + 0,07 \frac{FUSTP-04.0}{FUSTP-04.0o} + 0,14 \frac{E}{Eo}$$

avec :

Sal = Indice 1 - Salaires et charges publié par l'ISPF  
 FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0 - Canalisation, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture publié par l'ISPF  
 PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers publié par l'ISPF  
 E = Prix de vente hors TVA du kwh moyenne tension de la 1ère tranche à Pirae facturé au Concessionnaire. E = (Tarif Nuit + Tarif Jour) / 2

La valeur de base des paramètres indice o est celle prise par ces index au 1er avril 2013 pour l'ensemble des tarifs sauf pour les tarifs forfaitaires à partir de l'année 2017 pour lesquels l'indice o de référence est celui de décembre 2015.

La valeur de base des paramètres indice n est la dernière connue avant le 1er jour de l'année n.

Tableau de calcul du coefficient d'indexation K1

Valeurs de base des paramètres	avril 2013	novembre 2016
41.2 prix kwh moyenne tension, tarif nuit hors taxe	24,00	20,05
41.2 prix kwh moyenne tension, tarif jour hors taxe	27,60	23,05
redevance transport (TEP)	0,00	1,95
taxe municipale	0,00	0,00
taxe territoriale	0,00	0,00
<b>E = prix du kwh moyenne tension Hors TVA</b>	<b>25,800</b>	<b>23,500</b>
<b>Sal = Indice 1 - Salaires et charges</b>	<b>103,12</b>	<b>109,22</b>
<b>FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0</b>	<b>105,10</b>	<b>108,62</b>
<b>PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers</b>	<b>103,28</b>	<b>103,22</b>
<b>Coef K1 à appliquer</b>		<b>1,0134</b>
<b>Actualisation de la rémunération du fermier</b>		<b>1,34%</b>

Tarifs de base selon les différentes catégories d'usagers			Année 2013	Année 2017
<b>39.2.3 c) <u>Partie fixe annuelle (Pfa+PFR)</u></b>				
<b>Tarifs au 01/01/2015 (avenant n°1)</b>	PFa	PFR		
DN 15	7 200	1 800	9 000	9 121
DN 20	16 075	2 400	18 475	18 723
DN 25	25 268	3 600	28 868	29 255
DN 30	36 769	4 800	41 569	42 126
DN 40	67 501	6 400	73 901	74 891
DN 50	128 338	16 000	144 338	146 272
DN 65	225 530	18 400	243 930	247 199
DN 80	347 504	22 000	369 504	374 455
DN 100	617 497	28 000	645 497	654 147
DN 125	974 989	33 600	1 008 589	1 022 104
DN 150	1 407 569	44 800	1 452 369	1 471 831
DN 200	2 532 389	49 600	2 581 989	2 616 588
<b>Tarifs au 01/01/2016 (avenant n°1)</b>	PFa	PFR		
DN 15	7 740	1 935	9 675	9 805
DN 20	17 281	2 580	19 861	20 127
DN 25	27 163	3 870	31 033	31 449
DN 30	39 527	5 160	44 687	45 286
DN 40	72 564	6 880	79 444	80 509
DN 50	137 963	17 200	155 163	157 242
DN 65	242 445	19 780	262 225	265 739
DN 80	373 567	23 650	397 217	402 540
DN 100	663 809	30 100	693 909	703 207
DN 125	1 048 113	36 120	1 084 233	1 098 762
DN 150	1 513 137	48 160	1 561 297	1 582 218
DN 200	2 722 318	53 320	2 775 638	2 812 832
<b>Tarifs au 01/01/2017 (avenant n°1)</b>	PFa	PFR		
DN 15	7 875	1 969	9 844	9 976
DN 20	17 583	2 625	20 208	20 479
DN 25	27 638	3 938	31 576	31 999
DN 30	40 218	5 250	45 468	46 077
DN 40	73 833	7 000	80 833	81 916
DN 50	140 378	17 501	157 879	159 995
DN 65	246 688	20 126	266 814	270 389
DN 80	380 104	24 064	404 168	409 584
DN 100	675 426	30 627	706 053	715 514
DN 125	1 066 455	36 752	1 103 207	1 117 990
DN 150	1 539 617	49 003	1 588 620	1 609 908
DN 200	2 769 959	54 253	2 824 212	2 862 056
<b>39.2.3 c) <u>Partie variable (PV)</u></b>				
<b>Prix au m3 consommé (/ trimestre)</b>				
<b>Tarifs au 01/01/2015 (avenant n°1)</b>				
Tranche 1 de 0 à 90 m3			40,000	40,536
Tranche 2 de 90 à 180 m3			88,000	89,179
Tranche 3 de 180 à 360 m3			120,000	121,608
Tranche 4 de 360 à 720 m3			160,000	162,144
Tranche 5 au-delà de 720 m3			169,000	171,265
<b>Tarifs au 01/01/2016 (avenant n°1)</b>				
Tranche 1 de 0 à 90 m3			46,000	46,616
Tranche 2 de 90 à 180 m3			94,600	95,868
Tranche 3 de 180 à 360 m3			129,000	130,729
Tranche 4 de 360 à 720 m3			172,000	174,305
Tranche 5 au-delà de 720 m3			181,680	184,115
<b>Tarifs au 01/01/2017 (avenant n°1)</b>				
Tranche 1 de 0 à 90 m3			47,610	48,248
Tranche 2 de 90 à 180 m3			96,260	97,550
Tranche 3 de 180 à 360 m3			131,260	133,019
Tranche 4 de 360 à 720 m3			175,010	177,355
Tranche 5 au-delà de 720 m3			184,850	187,327

Tarifs des prestations complémentaires (Règlement du Service de l'Eau)	Année 2013	Année 2017
Frais d'accès au service sans déplacement	3 000,000	3 040,200
Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau)	12 000,000	12 160,800
Réouverture de branchement existant, compteur DN 15mm	18 400,000	18 646,560
Réouverture de branchement existant, compteur DN 20mm	20 000,000	20 268,000
Réouverture de branchement existant, compteur DN 25mm à 30 mm	45 000,000	45 603,000
Réouverture de branchement existant, compteur DN 40mm	60 000,000	60 804,000
Forfait d'intervention pour travaux minimes y compris frais de déplacement	4 000,000	4 053,600
Frais de résiliation avec fermeture de branchement	4 000,000	4 053,600
Frais de fermeture ou réouverture du branchement pour non paiement	18 400,000	18 646,560
Droit de réouverture exceptionnelle du branchement en cas de fraude	92 000,000	93 232,800
Frais de relance pour retard de paiement de votre facture	600,000	608,040
Duplicata de facture	300,000	304,020
Acompte sur travaux de branchement neuf (30% du montant des travaux)	-	-
Remplacement de compteur de 15mm, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)	18 400,000	18 646,560
Remplacement de compteur de 20mm, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)	20 000,000	20 268,000
Remplacement de compteur de 30mm, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)	45 000,000	45 603,000
Remplacement de compteur de 40mm, détérioré ou disparu (en cas de faute prouvée du client)	60 000,000	60 804,000
Vérification d'un compteur de 15 ou 20mm à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	9 200,000	9 323,280



**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2017  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIRAE**

**Calcul du coefficient d'indexation K1  
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE**

**Révisions des tarifs des prestations complémentaires (article 42.3 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs applicables lors de chaque facturation de prestations complémentaires sont calculés par application de la formule de révision suivante :

a) Pour les prestations complémentaires hors travaux sur branchements demandés ou non par l'abonné, mentionnées aux § 1 et 2 du présent article, les prix seront indexés comme le prix de l'eau part fermière, par application de la formule d'indexation définie à l'article 41.2.

**Formules d'indexation de l'abonnement et du prix au m3 consommé (article 41.2 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs des forfaits (F), de l'abonnement au service (Pfa), de la prime fixe d'entretien et du renouvellement du compteur (Pfr) et du prix au m3 consommé (PV) visés aux articles 39.2.2 à 39.2.5, sont indexés chaque année au 1er janvier par application de la formule de révision suivante :

$$K1 = 0,15 + 0,40 \frac{Sal}{Sal_0} + 0,24 \frac{PSD}{PSD_0} + 0,07 \frac{FUSTP-04.0}{FUSTP-04.0_0} + 0,14 \frac{E}{E_0}$$

avec :

Sal = Indice 1 - Salaires et charges publié par l'ISPF  
 FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0 - Canalisation, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture publié par l'ISPF  
 PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services divers publié par l'ISPF  
 E = Prix de vente hors TVA du kwh moyenne tension de la 1ère tranche à Pirae facturé au Concessionnaire. E = (Tarif Nuit + Tarif Jour) / 2

La valeur de base des paramètres indice 0 est celle prise par cex index au 1er avril 2013 pour l'ensemble des tarifs sauf pour les tarifs forfaitaires à partir de l'année 2017 pour lesquels l'indice 0 de référence est celui de décembre 2015.

La valeur de base des paramètres indice n est la dernière connue avant le 1er jour de l'année n.

**Tableau de calcul du coefficient d'indexation K1**

Valeurs de base des paramètres	avril 2013	novembre 2016
41.2 prix kwh moyenne tension, tarif nuit hors taxe	24,00	20,05
prix kwh moyenne tension, tarif jour hors taxe	27,60	23,05
taxe municipale	0,00	1,95
taxe territoriale	0,00	0,00
<b>E = prix du kwh moyenne tension Hors TVA</b>	<b>25,800</b>	<b>23,500</b>
Sal = Indice 1 - Salaires et charges	103,12	109,22
FUSTP 04.0 = Index 3204 - FUSTP 04.0	105,10	108,62
PSD = Index 5101 - PSD - Produits et services	103,28	103,22
Coef K1 à appliquer		1,0134
Actualisation des travaux		1,34%
<b>Article 42.2 : Tarifs de base des prestations complémentaires</b>		
Prestations complémentaires hors travaux sur branchement		
Cf. bordereau de prix		



**ACTUALISATION AU 1ER JANVIER 2017  
DES PRIX DE FACTURATIONS CONTRACTUELS DES REDEVANCES D'EAU  
DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIRAE**

**Calcul du coefficient d'indexation K2  
CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE**

**Révisions des tarifs des prestations complémentaires (article 42.3 du contrat d'affermage) :**

Les tarifs applicables lors de chaque facturation de prestations complémentaires sont calculés par application de la formule de révision suivante :

a) Pour les prestations complémentaires hors travaux sur branchements demandés ou non par l'abonné, mentionnées aux § 1 et 2 du présent article, les prix seront indexés comme le prix de l'eau part fermière, par application de la formule d'indexation définie à l'article 41.2.

b) Pour les travaux sur branchement mentionnée aux § 1 et 2 du présent article :

$$K2 = \frac{I}{I_0}$$

avec :

I = TPG 01.0 - Index général des travaux publics publié par l'ISPF

I<sub>0</sub> est la valeur de référence prise par l'index de référence I au 1er avril 2013.

I est la valeur de référence connue de l'index de référence I au 1er janvier de chaque année.

**Tableau de calcul du coefficient correctif K2**

Valeurs de base des paramètres	avril 2013	novembre 2016
<b>42.3</b> Indice I = TPG 01.0 - Index général des travaux publics	109,88	103,53
Coef K2 à appliquer		0,9422
Actualisation des travaux		-5,78%





### I. AVANCE SUR CONSOMMATION

L'avance sur consommation est due lors de la souscription d'un nouvel abonnement, elle est remboursable à la résiliation de l'abonnement sur demande écrite et après paiement de toutes les sommes dues.

Diamètre compteur (DN) en mm	Avance sur consommation		Diamètre compteur (DN) en mm	Avance sur consommation	
	XPF HT	XPF TTC		XPF HT	XPF TTC
15	7 351	7 719	65	207 105	217 460
20	8 822	9 263	80	282 865	297 008
25	16 222	17 033	100	434 386	456 105
30	50 548	53 075	125	585 907	615 202
40	70 720	74 256	150	737 428	774 299
50	131 344	137 911	200	2 450 449	2 572 971

### II. PRIME FIXE

L'abonné est redevable, quelle que soit sa consommation, d'une prime fixe qui est facturée en fonction du diamètre compteur :

Diamètre compteur (DN) en mm	Prime fixe annuelle		Prime fixe trimestrielle	
	XPF HT	XPF TTC	XPF HT	XPF TTC
15	9 976		2 494	2 619
20	20 479		5 120	5 376
25	31 999		8 000	8 400
30	46 077		11 519	12 095
40	81 916		20 479	21 503
50	159 995		39 999	41 999
65	270 389		67 597	70 977
80	409 584		102 396	107 516
100	715 514		178 879	187 823
125	1 117 990		279 497	293 472
150	1 609 908		402 477	422 601
200	2 862 056		715 514	751 290

### III. PART VARIABLE

La facturation est basée sur la consommation en eau mesurée au compteur au rythme d'une facture par trimestre.

	Par période de 30 jours	Sur le trimestre (90 jours)	XPF HT /m <sup>3</sup>
<b>Tranche 1</b>	0 à 30 m <sup>3</sup>	0 à 90 m <sup>3</sup>	48,248
<b>Tranche 2</b>	30 à 60 m <sup>3</sup>	90 à 180 m <sup>3</sup>	97,550
<b>Tranche 3</b>	60 à 120 m <sup>3</sup>	180 à 360 m <sup>3</sup>	133,019
<b>Tranche 4</b>	120 à 240 m <sup>3</sup>	360 à 720 m <sup>3</sup>	177,355
<b>Tranche 5</b>	> 240 m <sup>3</sup>	> 720 m <sup>3</sup>	187,327

### IV. TARIFS DE BASE AU FORFAIT

Lorsque l'abonné ne peut être facturé au volume consommé pour des raisons techniques, un forfait annuel est facturé en fonction du diamètre du branchement d'eau

Diamètre branchement (DN) en mm	Forfait annuel		Diamètre branchement (DN) en mm	Forfait annuel	
	XPF HT	XPF TTC		XPF HT	XPF TTC
15	29 406	30 876	65	828 419	869 840
20	35 287	37 051	80	1 131 460	1 188 033
25	64 888	68 132	100	1 737 545	1 824 422
30	202 192	212 302	125	2 343 629	2 460 810
40	282 880	297 024	150	2 949 713	3 097 199
50	525 376	551 645	200	9 801 795	10 291 885

### V. AUTRES PRESTATIONS (EXTRAIT)

	XPF HT	XPF TTC
Réouverture de branchement existant, diamètre compteur 15 mm	18 646,560	21 071
Frais d'accès au service sans déplacement	3 040,200	3 435
Frais d'accès au service avec déplacement	12 160,800	13 742
Frais de résiliation avec fermeture de branchement	4 053,600	4 581
Frais de fermeture ou réouverture du branchement pour non paiement	18 646,560	19 579
Frais de relance pour retard de paiement de votre facture	608,040	638

La TVA applicable à la prime fixe et la redevance d'eau est fixé à 5%.

La TVA applicable à nos prestations et travaux est fixé à 13%.

Les tarifs sont actualisés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Polynésienne des Eaux  
AGENCE DE PIRAE

OUVERTURE EN JOURNÉE  
CONTINUE DU LUNDI AU JEUDI  
DE 7H30 À 15H30, LE VENDREDI  
DE 7H30 À 14H30

MARCHÉ DE PIRAE  
BP 20 795  
98 713 PAPEETE

TÉL. : 40 54 06 30

FAX : 40 42 43 08

contact@polynesienne-des-eaux.pf  
www.polynesienne-des-eaux.pf

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

### Commune de PIRAE

NOTA: Tout ajout d'un prix complémentaire pour des prestations non incluses dans ce bordereau fera l'objet d'une lettre d'accord de la Commune de PIRAE

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
<b>CHAPITRE I : SUIVI DE CHANTIER</b>			
<b>100</b>	<i>Suivi de chantier</i>		
101	<b>Gestion du chantier</b> Ce prix rémunère au forfait les opérations préalables aux travaux Les éventuelles manipulations nécessaire sur le réseau La mise à jour des plans de réseaux Tout autres sujétions nécessaires Ce prix s'ajoute au montant global des travaux issus des items 200 à 399 (sauf 361 à 363) du présent bordereau  En cas de travaux réalisés par des tiers selon les conditions définies par le règlement de service, le calcul du prix pour le contrôle des travaux, la réception des ouvrages, la connexion et la mise en service seront calculés sur la même base de prix que si les travaux avaient été réalisés au prix bordereau.		
101,1	Jusqu'au deux cent premiers mille Francs  Le pourcentage : Quinze pourcent du montant des travaux	15%	15%
101,2	Pour le montant de travaux au-delà des deux cent premier mille Francs  Le pourcentage : Sept pourcent du montant de dépassement	7%	7%
102	Suivi des essais de pression et désinfection avant la mise en service des neuves.  Le forfait : HUIT MILLE QUATRE CENTS DIX FRANCS XPF	8 410	7 924

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
<b>CHAPITRE II : TERRASSEMENT ET FRANCHISSEMENT D'OUVRAGES</b>			
<b>200</b>	<b>REALISATION DE TRANCHEES POUR CANALISATIONS</b>		
201	<p><b>Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre</b> Ce prix rémunère, au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou fonte de DN inférieur ou égal à 100 mm sous une servitude en terre. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture d'une tranchée dont les dimensions maximales sont les suivantes : 0,40 (l) x 1,10 (h) mètres</li> <li>- l'évacuation des matériaux en excès,</li> <li>- le réglage du fond de fouille,</li> <li>- la fourniture du sable 0/10 pour la réalisation du lit de pose,</li> <li>- l'enrobage de la canalisation de façon à obtenir un recouvrement de la génératrice supérieure de la canalisation de 10 cm,</li> <li>- le remblayage de la tranchée pour couches successives de 20 cm d'épaisseur avec les matériaux extraits et criblés,</li> <li>- la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur de couleur bleu de 30 cm de large, 30 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation,</li> <li>- le compactage des matériaux.</li> </ul> <p>Le mètre linéaire : NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF</p>	9 690	9 130
202	<b>Plus value au poste 201</b>		
202,1a	<p><b>plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée</b> Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN inférieur ou égal à 100 mm sous une chaussée bitumée. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La découpe du bitume</li> </ul> <p>Le mètre linéaire : HUIT CENT VINGT FRANCS XPF</p>	820	773
202,1b	<p><b>plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée</b> Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN inférieur ou égal à 100 mm sous une chaussée bitumée. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose d'un enrobé à chaud d'une épaisseur de 6cm.</li> </ul> <p>Le mètre carré NEUF MILLE CENT FRANCS XPF</p>	9 100	8 574
202,2	<p><b>Plus-values pour surprofondeur</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la plus-value pour surprofondeur par 0,1 m de profondeur supplémentaire Le mètre linéaire : MILLE TROIS CENTS FRANCS XPF</p>	1 300	1 225
202,3	<p><b>Plus-values pour réalisation du lit de pose sous nappe</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose d'un géotextile de type "bidim" remonté le long des parois jusqu'à 10 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation sur lequel est posé un lit de sable 5/15 d'apport Le mètre linéaire : DEUX MILLE SIX CENTS FRANCS XPF</p>	2 600	2 450

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
203	<p><b>Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre</b></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou fonte de DN compris entre 125 et 250 mm sous une servitude en terre.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture d'une tranchée dont les dimensions maximales sont les suivantes : 0,60 (l) x 1,1 (h) mètres,</li> <li>- l'évacuation des matériaux en excès,</li> <li>- le réglage du fond de fouille,</li> <li>- la fourniture du sable 0/10 pour la réalisation du lit de pose,</li> <li>- l'enrobage de la canalisation de façon à obtenir un recouvrement de la génératrice supérieure de la canalisation de 10 cm,</li> <li>- le remblayage de la tranchée pour couches successives de 20 cm d'épaisseur avec les matériaux extraits et criblés.</li> <li>- la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur de couleur bleu de 30 cm de large, 30 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation,</li> <li>- le compactage des matériaux.</li> </ul> <p>Le mètre linéaire : QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRANCS XPF</p>	14 460	13 624
204	<p><b>Plus value au poste 203</b></p>		
204,1a	<p><b>plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée</b></p> <p>Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN compris entre 125 et 250 mm sous une chaussée bitumée.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La découpe du bitume</li> </ul> <p>Le mètre linéaire : HUIT CENT VINGT FRANCS XPF</p>	820	773
204,1b	<p><b>plus-values pour tranchées sous chaussée bitumée</b></p> <p>Ce prix rémunère la plus value au mètre linéaire l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation en PVC, PEHD ou Fonte de DN compris entre 125 et 250 mm sous une chaussée bitumée.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la pose d'un enrobé à chaud d'une épaisseur de 6cm.</li> </ul> <p>Le mètre carré : NEUF MILLE CENT FRANCS XPF</p>	9 100	8 574

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
204,2	<p><b>Plus-values pour surprofondeur</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la plus-value pour surprofondeur par 0,1 m de profondeur supplémentaire</p> <p>Le mètre linéaire : MILLE NEUF CENT TRENTE FRANCS XPF</p>	1 930	1 818
204,3	<p><b>Plus-values pour réalisation du lit de pose sous nappe</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose d'un géotextile de type "bidim" remonté le long des parois jusqu'à 10 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation sur lequel est posé un lit de sable 5/15 d'apport</p> <p>Le mètre linéaire : TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF</p>	3 380	3 185
205	<p><b>Plus-values pour présence de la dalle corallienne</b> Ce prix rémunère au mètre cube l'ouverture de la tranchée en présence de la dalle corallienne avec un engin mécanique approprié</p> <p><b>Sur devis uniquement</b></p>	Sur devis	Sur devis
206	<p><b>Plus-values pour ouverture en terrain rocheux</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire la destruction au brise roche de matériaux rocheux y compris toutes sujétions</p> <p><b>Sur devis uniquement</b></p>	Sur devis	Sur devis
207	<p><b>Terrassement effectué à la main</b> Ce prix rémunère au mètre cube un terrassement effectué à la main lorsque les conditions de terrassement par un engin mécanique est impossible. Y compris matériaux, son transport sur site et remblaiement.</p> <p>Le mètre cube : SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS XPF</p>	65 430	61 649
208	<p><b>Epuisement de fouille</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire l'amenée et repliement du matériel (pompe, groupe ...) et d'un système de drainage de la fouille, mise en place d'un puits avec armature métallique et d'un dispositif de refoulement jusqu'à un exutoire</p> <p>Le mètre linéaire : SEPT CENT TRENTE FRANCS XPF</p>	730	688
209	<p><b>Soutènement et blindage</b></p>		
209,1	<p><b>Soutènement et blindage léger</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire l'amenée et le repliement du matériel, et la pose dans la tranchée de blindage lorsque la profondeur de la tranchée est supérieure à 1,3 m et inférieure à 2 m sauf nécessité technique particulière (mauvaise tenue du sol etc )</p> <p>Le mètre linéaire : DIX-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF</p>	18 090	17 045
209,2	<p><b>Soutènement et blindage moyen</b> Ce prix rémunère au mètre linéaire l'amenée et le repliement du matériel, et la pose dans la tranchée de blindage lorsque la profondeur de la tranchée est supérieure à 2 m</p> <p>Le mètre linéaire : <b>Sur devis uniquement</b></p>	Sur devis	Sur devis
209,3	<p><b>Soutènement et blindage lourd</b></p>		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
	Ce prix rémunère au mètre linéaire l'amenée et le repliement du matériel, et la pose dans la tranchée de blindage lorsque la profondeur de la tranchée est supérieure à 3 m  Le mètre linéaire : <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
<b>210</b>	<b>FRANCHISSEMENTS D' OUVRAGE</b>		
211	<b>Réalisation d'une tranchée pour un passage sous dalot</b> Ce prix rémunère la réalisation d'une tranchée pour un passage sous dalot (ou buse). Ce type de franchissement ne nécessite aucune pièce particulière et sera obtenu par surprofondeur (max 2 mètres)  Le mètre linéaire : QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT DIX FRANCS XPF	43 410	40 901
212	<b>Fourniture et pose pour un passage de dalot en aérien</b> Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un franchissement en aérien de dalot ou de pont de largeur inférieur ou égal à 6m - 4 coudes à brides - La canalisation en fonte - Support de ventouse - Pose d'une ventouse DN 40 - les adaptateurs à brides - y compris fixation de la canalisation au tablier du pont ou du dalot		
212,1	Pour canalisation DN 50-80  Le forfait : DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE DIX FRANCS XPF	223 010	210 122
212,2	Pour canalisation DN 100  Le forfait : DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	237 390	223 671
212,3	Pour canalisation DN 125-150  Le forfait : TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	337 090	317 609
212,4	Pour canalisation DN 200  Le forfait : QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	476 420	448 888
212,5	Pour canalisation au-delà de DN 200  <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
213	<b>Plus value au poste 212 par mètre linéaire supplémentaire:</b>		
213,1	Pour canalisation DN 50-80  Le mètre linéaire : DIX-SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	17 330	16 328
213,2	Pour canalisation DN 100  Le mètre linéaire : DIX-NEUF MILLE HUIT CENT TRENTE FRANCS XPF	19 830	18 684
213,3	Pour canalisation DN 125-150  Le mètre linéaire : VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS XPF	24 640	23 216
213,4	Pour canalisation DN 200		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
	Le mètre linéaire : VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT VINGT FRANCS XPF	29 820	28 097
213,5	Pour canalisation au-delà de DN 200  <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
<b>220</b>	<b>Plus value aux postes 200 à 213</b>		
221a	Plus value pour travaux sur voies de circulation nécessitant la gestion de la circulation, pour des travaux dont la durée est inférieure à une journée.  Ce prix rémunère les moyens humains et matériel à mettre en place pour assurer la gestion de la circulation aux abords du chantier par heure. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué Ce prix correspond à la mise à disposition : - soit de deux personnes avec les moyens de signalisation adéquat - soit des moyens de signalisation automatiques équivalent  Le forfait horaire SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	7 420	6 991
221b	Plus value pour travaux sur voies de circulation nécessitant la gestion de la circulation, pour des travaux dont la durée est supérieur à une journée.  Ce prix rémunère les moyens humains et matériel à mettre en place pour assurer la gestion de la circulation aux abords du chantier pour une journée. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué Ce prix correspond à la mise à disposition : - soit de deux personnes avec les moyens de signalisation adéquat - soit des moyens de signalisation automatiques équivalent  Le forfait journalier CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	53 780	50 672
222	Plus value pour travaux de nuit Ce prix rémunère l'exécution des travaux durant les dimanches et jours fériés ou durant les nuits de semaine. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué  Le coefficient de majoration VINGT HUIT POURCENT	28%	28%
<b>230</b>	<b>Moins-value aux postes 201 et 203</b>		
231a	Moins-value pour la pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre lorsque la longueur est supérieure ou égale à trente (30) mètres linéaires.  Le coefficient de minoration QUINZE POURCENT	15%	15%
231b	Moins-value pour la pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre lorsque la longueur est supérieure ou égale à cent (100) mètres linéaires.  Le coefficient de minoration VINGT POURCENT	20%	20%
<b>CHAPITRE III : CANALISATIONS</b>			
<b>300</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS</b>		
	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de conduites en PVC, PEHD ou fonte (pour canalisation, antennes ou branchement) agréé "eau potable", comprenant:		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	
		Année 2013	Année 2017
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- joint d'emboîtement</li> <li>- pate lubrifiante</li> <li>- canalisation</li> <li>- nécessaire pour la réalisation des raccordements de jonction</li> <li>- la désinfection des canalisation avant mise en service</li> <li>- épreuve de conduite pour les antennes (suivant article 63 du fascicule 71)</li> </ul>		
<b>300,1</b>	<b>Moins-value aux postes 301 à 318</b>		
300,1a	Moins-value pour la fourniture et la pose de conduites en PVC, PEHD ou fonte (canalisation, antennes ou brachement) lorsque la longueur est supérieure ou égale à trente (30) mètres linéaires.  Le coefficient de minoration QUINZE POURCENT	15%	15%
300,1b	Moins-value pour la fourniture et la pose de conduites en PVC, PEHD ou fonte (canalisation, antennes ou brachement) lorsque la longueur est supérieure ou égale à cent (100) mètres linéaires.  Le coefficient de minoration VINGT POURCENT	20%	20%
301	Canalisation PEHD 100RD DE 25 PN 20  Le mètre linéaire : QUATRE CENT QUARANTE FRANCS XPF	440	415
302	Canalisation PEHD 100RD DE 32 PN 20  Le mètre linéaire : CINQ CENT DIX FRANCS XPF	510	481
303	Canalisation PEHD 100RD DE 40 PN 20  Le mètre linéaire : SIX CENT SOIXANTE FRANCS XPF	660	622
304	Canalisation PEHD 100RD DE 50 PN 20  Le mètre linéaire : MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	1 270	1 197
305	Canalisation PEHD 100RD DE 63 PN 20 ou PVC 63 PN16  Le mètre linéaire : MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	1 870	1 762
306	Canalisation PVC 75 PN 16  Le mètre linéaire : DEUX MILLE TROIS CENT DIX FRANCS XPF	2 310	2 177
307,1	Canalisation PVC 90 PN 10  Le mètre linéaire : DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	2 790	2 629
307,2	Canalisation PVC 90 PN 16  Le mètre linéaire : TROIS MILLE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	3 170	2 987
308,1	Canalisation PVC 110 PN 10  Le mètre linéaire :		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
	TROIS MILLE DEUX CENTS FRANCS XPF	3 200	3 015
308,2	Canalisation PVC 110 PN 16 Le mètre linéaire : TROIS MILLE SEPT CENTS FRANCS XPF	3 700	3 486
309,1	Canalisation PVC DE 125 PN 10 Le mètre linéaire : TROIS MILLE QUATRE CENT DIX FRANCS XPF	3 410	3 213
309,2	Canalisation PVC 125 PN 16 Le mètre linéaire : TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	3 970	3 741
310,1	Canalisation PVC DE 140 PN 10 Le mètre linéaire : TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	3 570	3 364
310,2	Canalisation PVC 140 PN 16 Le mètre linéaire : QUATRE MILLE DEUX CENT DIX FRANCS XPF	4 210	3 967
311,1	Canalisation PVC DE 160 PN 10 Le mètre linéaire : QUATRE MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS XPF	4 240	3 995
311,2	Canalisation PVC 160 PN 16 Le mètre linéaire : CINQ MILLE TROIS CENT DIX FRANCS XPF	5 310	5 003
312,1	Canalisation PVC DE 200 PN 10 Le mètre linéaire : CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	5 780	5 446
312,2	Canalisation PVC DE 200 PN 16 Le mètre linéaire : HUIT MILLE QUARANTE FRANCS XPF	8 040	7 575
313,1	Canalisation PVC DE 225 PN 10 Le mètre linéaire : SEPT MILLE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	7 170	6 756
313,2	Canalisation PVC DE 225 PN 16 Le mètre linéaire : DIX MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	10 650	10 035
314,1	Canalisation PVC DE 250 PN 10 Le mètre linéaire : HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	8 990	8 470
315	Canalisation fonte standard DN100		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
	Le mètre linéaire : SEPT MILLE SEPT CENTS FRANCS XPF	7 700	7 255
316	Canalisation fonte standard DN125  Le mètre linéaire : HUIT MILLE CINQ CENT DIX FRANCS XPF	8 510	8 018
317	Canalisation fonte standard DN150  Le mètre linéaire : DIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	10 370	9 771
318	Canalisation fonte standard DN200  Le mètre linéaire : QUATORZE MILLE HUIT CENT DIX FRANCS XPF	14 810	13 954
319	Canalisation fonte standard DN250  Le mètre linéaire : <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
<b>320</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE VIDANGES</b>		
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose des pièces nécessaires à la réalisation de vidange : - La fouille (profondeur < 1m; pour toute surprofondeur, application des prix 204,2 et 209 sur la base d'une longueur forfaitaire de 4m) - Un té à 3 brides orientables de corps adapté à la canalisation de distribution - 2 deux raccords bride major autobuté adaptés à la canalisation de - Une vanne, positionnée sous bouche à clé, à 2 brides au DN adapté à la tubulure du té de vidange - Une longueur de canalisation PVC PN10 adaptée au diamètre de la vidange - Un coude 1/4 DN adaptée à la tubulure de la vidange - 3 raccords bride major autobutés - Le raccordement au réseau d'eau pluvial y compris toutes sujétions		
321	Vidange DN 80 sur canalisation DN80-100  l'ensemble : CENT SOIXANTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS XPF	168 350	158 621
322	Vidange DN 100 sur canalisation DN125-150  l'ensemble : DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT DIX FRANCS XPF	227 310	214 174
323	Vidange DN 100 sur canalisation DN200-250  l'ensemble : TROIS CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS XPF	318 840	300 414
324	Plus value aux postes 221 à 223 pour percement et reconstruction de réseaux pluviaux maçonnés:  l'ensemble : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
<b>330</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE VENTOUSES</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de ventouse sur canalisation DN 50 à DN 250 comprenant:		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
	- La fouille (profondeur < 1m; pour toute surprofondeur, application des prix 204,2 et 209 sur la base d'une longueur forfaitaire de 4m) - un collier de prise gros bossage 55/33 - pose d'un raccord laiton mâle mâle - 2 coudes laiton femelle 90° - une longueur d'acier variable - vanne 1/4 de tour - une bride filetée - une ventouse DN 40 PN 16 y compris toutes sujétions		
331	Ventouse DN 20 sur canalisation DN50-125  l'ensemble : SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE FRANCS XPF	79 000	74 435
332	Ventouse DN 20 sur canalisation DN150-250  l'ensemble : QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	95 680	90 151
333	Plus value aux postes 231 à 232 pour la mise sous regard béton et tampon fonte classe D250 ou supérieure:  l'ensemble : CENT QUARANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS FRANCS XPF	143 300	135 019
<b>340</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DE VANNES DE SECTIONNEMENT</b>		
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose des pièces nécessaires à la réalisation d'une vanne sectionnement : - La fouille (profondeur < 1m; pour toute surprofondeur, application des prix 204,2 et 209 sur la base d'une longueur forfaitaire de 4m) - 2 deux raccords bride major autobuté adaptés à la canalisation de - Une vanne, positionnée sous bouche à clé, à 2 brides adapté au diamètre de la canalisation y compris toutes sujétions		
341	Vanne DN 30  l'ensemble : SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS XPF	69 440	65 427
342	Vanne DN 40  l'ensemble : SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SOIXANTE FRANCS XPF	77 060	72 607
343	Vanne DN 50  l'ensemble : QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	93 590	88 181
344	Vanne DN 60-65  l'ensemble : CENT TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	113 590	107 026
345	Vanne DN 80  l'ensemble : CENT DIX-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	118 180	111 350
346	Vanne DN 100  l'ensemble :		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	
		Année 2013	Année 2017
	CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	140 470	132 352
347	Vanne DN 125 l'ensemble : CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CENT DIX FRANCS XPF	152 110	143 320
348	Vanne DN 150 l'ensemble : CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	196 080	184 748
349	Vanne DN 200 l'ensemble : DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE HUIT CENT VINGT FRANCS XPF	276 820	260 822
350	Vanne DN 250 l'ensemble : TROIS CENT QUARANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS XPF	348 560	328 417
<b>360</b>	<b><i>FOURNITURE ET POSE DE BRANCHEMENTS ET DEPARTS</i></b>		
	<p>Ce prix rémunère au forfait la fourniture et la pose de l'ensemble des pièces hydrauliques nécessaires à la réalisation du départ d'un branchement ou d'une antenne depuis la canalisation de distribution, ainsi que l'ouverture / fermeture de la fouille</p> <p><u>Ouverture / fermeture de la fouille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture de la fouille (profondeur &lt; 1,1m; pour toute surprofondeur, application des prix 204,2 et 209 sur la base d'une longueur forfaitaire de 4m) au droit de la canalisation de raccordement.</li> <li>- l'évacuation des matériaux en excès,</li> <li>- la fourniture et la pose du sable nécessaire à la constitution du lit de pose et à l'enrobage des canalisations et accessoires</li> <li>- le remblayage de la fouille avec les matériaux extraits et criblés,</li> <li>- le compactage des matériaux par couches de 20 cm d'épaisseur.</li> </ul> <p><u>Réalisation du piquage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le repérage de la conduite existante et de la vanne d'arrêt</li> <li>- les découpes éventuelles de la canalisation</li> <li>- le té ou le collier de prise</li> <li>- la vanne d'arrêt ou le robinet de prise</li> <li>- la bouche à clé (y compris tabernacle, tube de réhausse 90 mm)</li> <li>- une longueur de canalisation de 4 m maximum</li> <li>- tous raccords nécessaires</li> </ul> <p>Nota: pour des longueurs supplémentaires, appliquer le bordereau de prix des chapitres I et II</p>		
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations Le forfait : SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	78 250	73 728
362	Branchement en PEHD DE 40 sur toutes canalisations Le forfait : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT FRANCS XPF	99 920	94 146
363	Branchement en PEHD DE 50 sur toutes canalisations Le forfait : CENT VINGT MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	120 330	113 376
364	Départ en PEHD DE 63 ou PVC 63 sur canalisation DN 50-125		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
	Le forfait : CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	195 980	184 654
365	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN 150-200  Le forfait : DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	237 590	223 860
366	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN 250  Le forfait : DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	293 490	276 529
367	Départ en PEHD DE 75 ou PVCP 75 sur canalisation DN 60-125  Le forfait : DEUX CENT DEUX MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	202 400	190 703
368	Départ en PEHD DE 75 ou PVCP 75 sur canalisation DN 150-200  Le forfait : DEUX CENT QUARANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS XPF	244 940	230 785
369	Départ en PEHD DE 75 ou PVCP 75 sur canalisation DN 250  Le forfait : TROIS CENTS MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS XPF	300 840	283 454
370	Départ en PEHD DE 90 ou PVCP 90 sur canalisation DN 80-125  Le forfait : DEUX CENT SIX MILLE HUIT CENT DIX FRANCS XPF	206 810	194 858
371	Départ en PEHD DE 90 ou PVCP 90 sur canalisation DN 150-200  Le forfait : DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CENT CINQUANTE FRANCS XPF	253 150	238 520
372	Départ en PEHD DE 90 ou PVCP 90 sur canalisation DN 250  Le forfait : TROIS CENT QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS XPF	304 640	287 035
373	Départ canalisation DN 100 sur canalisation DN 100-125  Le forfait : DEUX CENT NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS XPF	209 750	197 628
374	Départ canalisation DN 100 sur canalisation DN 150-200  Le forfait : DEUX CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE CENT DIX FRANCS XPF	261 110	246 020
375	Départ canalisation DN 100 sur canalisation DN 250  Le forfait : TROIS CENT DOUZE MILLE DIX FRANCS XPF	312 010	293 979
376	Départ canalisation DN 125 sur canalisation DN 125  Le forfait : DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	214 770	202 358
377	Départ canalisation DN 125 sur canalisation DN 150-200  Le forfait : DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	294 290	277 283
378	Départ canalisation DN 125 sur canalisation DN 250  Le forfait :		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
	TROIS CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	327 650	308 715
379	Départ canalisation DN 150 sur canalisation DN 150-200 Le forfait : TROIS CENT DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS XPF	310 430	292 490
380	Départ canalisation DN 150 sur canalisation DN 250 Le forfait : TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	396 890	373 954
381	Départ canalisation DN 200 sur canalisation DN 200 Le forfait : QUATRE CENT NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	409 420	385 759
382	Départ canalisation DN 200 sur canalisation DN 250 Le forfait : QUATRE CENT QUARANTE MILLE SIX CENT VINGT FRANCS XPF	440 620	415 156
383	Départ canalisation DN 250 sur canalisation DN 250 Le forfait : QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	483 570	455 624
384	<b>Dépose d'un branchement</b> Ce prix rémunère au forfait la dépose complète et définitive d'un branchement existant sans rénovation et comprend: - Le repérage du branchement - L'ouverture de la fouille au droit du point de raccordement - La déconnexion du branchement à supprimer - La pose d'un collier bouchon en lieu et place du collier de branchement ou d'une plaque pleine		
384,1	Pour branchement DN 20-40 Le forfait : SOIXANTE-ET-UN MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	61 190	57 654
384,2	Pour branchement DN 50-100 Le forfait : SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	78 790	74 237
384,3	Pour branchement DN 125-200 Le forfait : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	99 190	93 458
384,4	Pour branchement >DN 200 Le forfait : CENT DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	119 580	112 669
385	Moins value pour la dépose d'un branchement dans le cadre de la reprise du branchement Le pourcentage : 50% de moins value sur les prix 384,1 à 384,4	50% de moins value	50% de moins value
386	Moins value pour la pose d'un branchement PEHD DE 25 ou 32 sur canalisation aérienne Le forfait : TRENTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE FRANCS XPF	30 260	28 511
387	<b>Moins-value aux postes 361 à 383 inclus</b>		
387a	Moins-value pour les brachements et départs sur réseau neuf lorsque le nombre de brachements est inférieur ou égal à 3.		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
	Le coefficient de minoration VINGT POURCENT	20%	20%
387b	Moins-value pour les branchements et départs sur réseau neuf lorsque le nombre de branchements est strictement supérieur à 3.  Le coefficient de minoration TRENTE POURCENT	30%	30%
<b>388</b>	<b>Moins-value aux postes 361 à 383 inclus</b>		
388a	Moins-value pour les branchements et départs sur réseau existant.  Le coefficient de minoration TREIZE POURCENT	13%	13%
388b	Moins-value pour les déposes de brachement.  Le coefficient de minoration TREIZE POURCENT	13%	13%
<b>390</b>	<b>Plus value aux postes 320 à 389</b>		
391	Plus value pour réfection de chaussée Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'une réfection de chaussée, lorsque les travaux se trouvent sous l'emprise d'une voie bitumée Ce prix comprend : - réalisation du remblai par des matériaux d'apport 0/30 - le compactage par couches de 20 cm du remblai - la fourniture et la pose d'une couche d'assise de chaussée en concassé 0/30 sur 30 cm d'épaisseur, - la fourniture et la pose d'un enrobé à chaud de 6 cm d'épaisseur - le compactage de la couche d'assise et de l'enrobé  Le mètre carré : NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE FRANCS XPF	9 340	8 800
392	Plus value pour percement d'un mur Ce prix rémunère à l'unité le percement d'un mur en maçonnerie jusqu'à 0,3m d'épaisseur y compris rarement après passage du tuyau  Le forfait : VINGT-TROIS MILLE SOIXANTE FRANCS XPF	23 060	21 727
392,1	Plus values au poste 392 par 0,1 m d'épaisseur supplémentaire  Le forfait : TROIS MILLE NEUF CENTS FRANCS XPF	3 900	3 675
393	Plus value pour franchissement de fossé d'évacuation des eaux pluviales Ce prix rémunère le franchissement par dessous d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales dont le radier se situe à une profondeur supérieure à 80cm du niveau de la chaussée  Le forfait : TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	35 690	33 627
394a	Plus value pour travaux sur voies de circulation nécessitant la gestion de la circulation, pour des travaux dont la durée est inférieure à une journée.  Ce prix rémunère les moyens humains et matériel à mettre en place pour assurer la gestion de la circulation aux abords du chantier par heure. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué Ce prix correspond à la mise à disposition : - soit de deux personnes avec les moyens de signalisation adéquat - soit des moyens de signalisation automatiques équivalent  Le forfait horaire		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
	SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS XPF	7 420	6 991
394b	Plus value pour travaux sur voies de circulation nécessitant la gestion de la circulation, pour des travaux dont la durée est supérieur à une journée. Ce prix rémunère les moyens humains et matériel à mettre en place pour assurer la gestion de la circulation aux abords du chantier pour une durée supérieure à une journée. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué Ce prix correspond à la mise à disposition : - soit de deux personnes avec les moyens de signalisation adéquat - soit des moyens de signalisation automatiques équivalent  <b>Sur devis uniquement</b>	Sur devis	Sur devis
395	Plus value pour travaux de nuit Ce prix rémunère l'exécution des travaux durant les dimanches et jours fériés ou durant les nuits de semaine. Ce prix est calculé par majoration du prix de base par le coefficient de majoration indiqué  Le coefficient de majoration VINGT HUIT POURCENT	28%	28%
<b>CHAPITRE IV : Comptage</b>			
<b>400</b>	<b>FOURNITURE ET POSE DES COMPTEURS ET ACCESSOIRES</b>		
	Ensemble compteur à tubulures fileté Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un ensemble de pièces comprenant dans l'ordre : - les coudes éventuellement nécessaires - un robinet avant compteur équerre 1/4 de tour en laiton - le compteur - un dispositif de purge - un raccord		
401	Ensemble compteur DN 15  Le forfait : VINGT-ET-UN MILLE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	21 170	19 947
402	Ensemble compteur DN20  Le forfait : TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE FRANCS XPF	30 960	29 171
403	Ensemble compteur DN30  Le forfait : SOIXANTE-TROIS MILLE CINQUANTE FRANCS XPF	63 050	59 406
404	Ensemble compteur DN40  Le forfait : QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	90 330	85 110
	Ensemble compteur à brides Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'un ensemble de pièces comprenant dans l'ordre : - les raccords à bride, - deux cônes de réduction adaptés au DN du compteur, - la boîte à crépine, - le calpet anti-retour - le stabilisateur d'écoulement, - le compteur - le dispositif démontable - deux vannes		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
405	Ensemble compteur DN50  Le forfait : DEUX CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	214 370	201 981
406	Ensemble compteur DN60-65  Le forfait : DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE CENT CINQUANTE FRANCS XPF	225 150	212 139
407	Ensemble compteur DN80  Le forfait : DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	284 400	267 964
408	Ensemble compteur DN100  Le forfait : TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE SEPT CENT DIX FRANCS XPF	342 710	322 905
409	Ensemble compteur DN150  Le forfait : CINQ CENT QUINZE MILLE SIX CENT VINGT FRANCS XPF	515 620	485 822
<b>410</b>	<b>Fourniture et pose de regards prefabriqués pour compteurs</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un regard de comptage en PEHD pour les compteurs de DN15 à DN40, avec couvercle, comprenant les fouilles, le calage et scellement, du regard, et le remblai autour du regard.		
411	Regard PEHD pour comptages en DN15 et DN20  Le forfait : DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	10 280	9 686
412	Regard PEHD pour comptage en DN30 et DN40  Le forfait : SEIZE MILLE SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	16 070	15 141
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un coffret mural en aérien		
413	Coffret mural pour compteur DN15  Le forfait : TRENTE-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS XPF	37 190	35 041
<b>420</b>	<b>Travaux divers</b>		
421	Plus value pour percement d'un mur Ce prix rémunère à l'unité le percement d'un mur en maçonnerie jusqu'à 0,3m d'épaisseur y compris rarement après passage du tuyau  Le forfait : VINGT-TROIS MILLE SOIXANTE FRANCS XPF	23 060	21 727
421,1	Plus values au poste 392 par 0,1 m d'épaisseur supplémentaire  Le forfait : TROIS MILLE NEUF CENTS FRANCS XPF	3 900	3 675
422	<b>Rehausse de canalisation de branchement pour compteurs DN15 et DN20</b> Ce prix rémunère à l'unité la rehausse de la conduite de branchement pour les compteurs DN15 et DN20.		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
	Le forfait : QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	14 580	13 737
423	<b>Rehausse de canalisation de branchement pour compteurs DN30 et DN40</b> Ce prix rémunère à l'unité la rehausse de la conduite de branchement pour les compteurs DN30 et DN40.  Le forfait : TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	36 330	34 230
424	<b>Démolition de béton ou bitume et réfection pour compteur</b> Ce prix rémunère au m2 la démolition de béton ou bitume sur l'emprise du regard de comptage, y compris réfection du béton ou bitume et remise en état du site  Le mètre carré : NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE FRANCS XPF	9 340	8 800
425	<b>Regard béton armé, avec tampon fonte classe B 125 (hors charge roulant)</b> Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un regard en béton armé avec tampon en fonte de classe 125 y compris remise en état du site		
425,1	pour compteur DN15 et DN20 (Long500 x larg350 x ht500)  Le forfait : SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	74 330	70 034
425,2	pour compteur DN30 et DN40 (Long700 x larg400 x ht600)  Le forfait : CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	120 650	113 678
425,3	pour compteur DN50 et DN65 (Long1350 x larg500 x ht1000)  Le forfait : DEUX CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	228 330	215 135
425,4	pour compteur DN80 et DN100 (Long1650 x larg500 x ht1000)  Le forfait : DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS XPF	270 330	254 708
425,5	pour compteur DN150 (Long2000 x larg600 x ht1000)  Le forfait : TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS XPF	344 650	324 733
426	<b>Regard béton armé, avec tampon fonte classe D 400 (sous chaussée ou trottoir)</b> Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un regard en béton armé, avec tampon en fonte de classe 400, y compris remise en état du site.		
426,1	pour compteur DN15 et DN20 (Long500 x larg350 x ht500)  Le forfait : QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS FRANCS XPF	89 200	84 045
426,2	pour compteur DN30 et DN40 (Long700 x larg400 x ht600)  Le forfait : CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	144 780	136 413
426,3	pour compteur DN50 et DN65 (Long1350 x larg500 x ht1000)  Le forfait :		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
	DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE FRANCS XPF	274 000	258 165
426,4	pour compteur DN80 et DN100 (Long1650 x larg500 x ht1000)  Le forfait : TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	324 400	305 653
426,5	pour compteur DN150 (Long2000 x larg600 x ht1000)  Le forfait : QUATRE CENT TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	413 580	389 679
<b>CHAPITRE V : REFECTION DE SOL - RECONSTITUTION D'OUVRAGES</b>			
<b>500</b>	<b>RECONSTITUTION DE FOSSÉ</b>		
	Ce prix rémunère la sujétion apportée par la présence du fossé à l'exécution des travaux et la reconstitution à l'identique  Le mètre linéaire : CINQ MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS XPF	5 630	5 305
<b>510</b>	<b>REFECTION DE CHAUSSEE PROVISOIRE AVEC ENROBE A FROID</b>		
	Ce prix rémunère la réfection de chaussée avec enrobé à froid compacté sur une épaisseur de 4 cm  Le mètre carré : QUATORZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	14 870	14 011
<b>520</b>	<b>REMISE EN ETAT DE SURFACE ENGAZONNEE</b>		
	Ce prix rémunère au mètre carré : - la mise à niveau de la tranchée et la scarification de la surface - l'ensemencement complémentaire - l'arrosage  Le mètre carré : SIX CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	680	641
<b>530</b>	<b>RECONSTRUCTION D'OUVRAGES DEMOLIS</b>		
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose pour remettre en état les différents éléments suivant :		
531	<b>Mur en pérémaçonné ou parpaing</b> Ce prix rémunère au mètre cube le mur rénové comprenant : - la pose et la fourniture de parpaing et béton - la mise en œuvre de pierre de réemploi y compris reprise au lieu de dépôt provisoire  Le mètre cube : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
532	<b>Mur en béton</b> Ce prix rémunère au mètre cube le mur rénové comprenant : - le béton à 350kg/m3 avec des coffrages  Le mètre cube : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
533	<b>Bordure de trottoirs ou de terre-plein</b> Ce prix rémunère le mètre linéaire rénové comprenant : - la mise en œuvre de bordure avec les joints béton  Le mètre linéaire : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
534	<b>Clôture</b>		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
	Ce prix rémunère la reconstitution à l'identique d'une clôture légère qui a du être démolie pour le passage des réseaux  Le mètre linéaire : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
535	<b>Caniveau</b> Ce prix rémunère la reconstitution à l'identique d'un caniveau bétonné  Le mètre linéaire : Sur devis uniquement	sur devis	sur devis
<b>540</b>	<b>REHAUSSE DE BOUCHE A CLE</b>		
541	Ce prix rémunère la réhausse des bouches à clés  L'unité : NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS XPF	9 350	8 810
541,1	Plus value au poste 441 pour réhausse des bouches à clés sur béton ou bitume  L'unité : SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS FRANCS XPF	6 580	6 200
<b>CHAPITRE VI : INTERVENTIONS ANNEXES</b>			
<b>600</b>	<b>FRAIS DE GESTION CLIENTELE</b>		
601	Frais d'accès au service sans déplacement Ce prix rémunère toute nouvelle demande d'abonnement au service ne nécessitant pas un déplacement d'un agent (reprise immédiate d'un abonnement actif...)  Le forfait : TROIS MILLE FRANCS XPF	3 000	3 040
602	Frais d'accès au service avec déplacement Ce prix rémunère toute nouvelle demande d'abonnement au service nécessitant un déplacement d'un agent (Réouverture d'un branchement, demande spécifique du client...)  Le forfait : DOUZE MILLE FRANCS XPF	12 000	12 161
603	Frais de réouverture d'un branchement dont le compteur a été déposé Ce prix rémunère la pose d'un nouveau compteur sur un branchement existant dont le compteur a été déposé pour cause d'inutilisation prolongée		
603,1	Compteur DN15  Le forfait : DIX-HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	18 400	18 647
603,2	Compteur DN20  Le forfait : VINGT MILLE FRANCS XPF	20 000	20 268
603,3	Compteur DN30  Le forfait : QUARANTE-CINQ MILLE FRANCS XPF	45 000	45 603
603,4	Compteur DN40  Le forfait : SOIXANTE MILLE FRANCS XPF	60 000	60 804
603,5	Compteur >DN40  Sur devis	Sur devis	Sur devis
604	Frais de résiliation		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES
		Année 2013	Année 2017
	Le forfait : QUATRE MILLE FRANCS XPF	4 000	4 054
605	Frais de relance Ce prix rémunère l'émission et l'envoi en recommandé de la relance pour facture(s) de redevances impayée(s)  Le forfait : SIX CENTS FRANCS XPF	600	608
606	Recherche et réédition de facture Ce prix rémunère l'émission d'un duplicata de facture (hors expédition postal).  Le forfait : TROIS CENTS FRANCS XPF	300	304
607	Expédition postale Ce prix rémunère l'envoi par la poste d'un document demandé par l'abonné  Le forfait : DEUX CENTS FRANCS XPF	200	203
<b>610</b>	<b>VERIFICATION DE COMPTEUR</b>		
	Ce prix rémunère à l'unité les travaux de vérification de compteur, comprenant la dépose et remontage, et mesure sur banc d'essai. Ce prix sera à la charge du demandeur si aucune anomalie n'est constatée; dans le cas contraire, le fermier gardera à sa charge l'intervention et la pose d'un nouveau compteur		
611	compteur DN 15 et DN 20  Le forfait : NEUF MILLE DEUX CENTS FRANCS XPF	9 200	9 323
612	compteur DN 30 et DN 40  Le forfait : TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS FRANCS XPF	31 500	31 922
613	Compteur >DN40  Sur devis	Sur devis	Sur devis
<b>620</b>	<b>INDEMNITES POUR CAUSES DE DETERIORATIONS</b>		
	Ce prix rémunère le remplacement du dispositif de comptage suite à une détérioration intentionnelle du responsable du préjudice selon les conditions définies dans le règlement du service et la mise à jour du dossier.		
621	Pour compteur DN 15  Le forfait : DIX-HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS XPF	18 400	18 647
622	Pour compteur DN 20  Le forfait : VINGT MILLE FRANCS XPF	20 000	20 268
623	Pour compteur DN 30  Le forfait : QUARANTE-CINQ MILLE FRANCS XPF	45 000	45 603
624	Pour compteur DN 40  Le forfait : SOIXANTE MILLE FRANCS XPF	60 000	60 804
625	Compteur >DN40		

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
	Sur devis	Sur devis	Sur devis
<b>630</b>	<b>INTERVENTION EN DOMAINE PRIVEE</b>		
	Ce prix rémunère les interventions en domaine privée demandées par l'abonné. La première heure est indivisible.  Le forfait horaire: QUATRE MILLE FRANCS XPF	4 000	4 054
<b>640</b>	<b>CONTROLE DE POTEAU OU BOUCHE A INCENDIE</b>		
	Ce prix rémunère les travaux de contrôle en débit et pression des poteaux ou bouches à incendie avec fourniture d'un procès verbal  Le forfait : ONZE MILLE SEPT CENTS FRANCS XPF	11 700	11 857
<b>650</b>	<b>POSE DE POTEAU INCENDIE</b>		
	Ce prix rémunère la pose d'un poteau incendie (hors branchement: voir prix 360), y compris le poteau normalisé, la esse de réglage et la vanne sous  Le forfait : CENT TRENTE-NEUF MILLE SIX CENTS FRANCS XPF	139 600	141 471
<b>CHAPITRE VII : PRIX DE MAIN D'ŒUVRE ET ENGIN</b>			
<b>700</b>	<b>PRIX DE MAIN D'ŒUVRE SANS VEHICULE</b>		
701	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie ouvrier technicien niveau 1 et 2. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : DEUX MILLE CINQ CENT VINGT FRANCS XPF	2 520	2 374
702	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie ouvrier technicien niveau 3 et 4. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE FRANCS XPF	2 930	2 761
703	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Technicien spécialisé métier niveau 1. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS XPF	4 750	4 475
704	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Technicien spécialisé métier niveau 2. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : CINQ MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS XPF	5 220	4 918
705	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Cadre. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention.  L'heure : ONZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX FRANCS XPF	11 670	10 996
706	Plus value sur le coût horaire pour travail de nuit en semaine.  Le pourcentage : SOIXANTE QUINZE POURCENT	75%	75%
707	Plus value sur le coût horaire pour travail de nuit le week end.  Le pourcentage : CENT POURCENT	100%	100%

N°	DESIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	PRIX UNITAIRES Année 2013	PRIX UNITAIRES Année 2017
800	<b>PRIX DES ENGIN SANS CHAUFFEUR</b>		
801	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un véhicule léger à l'heure. L'heure : SIX CENT DIX FRANCS XPF	610	575
802	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un tractopelle ou d'une mini-pelle à l'heure L'heure : TROIS MILLE CINQ CENTS FRANCS XPF	3 500	3 298
803	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un camion plateau 3,5 T à l'heure L'heure : MILLE TROIS CENTS FRANCS XPF	1 300	1 225

## 4.1.4- Bilan économique de l'exercice 2017

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'ANNEE 2017		
	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>PRODUITS</b>	<b>394 459 053</b>	<b>419 093 353</b>
Produits d'exploitation vente d'eau	311 384 734	297 259 208
Produits des travaux de branchement	6 007 369	5 311 984
Extensions et réparations financées par tiers	602 934	6 478 167
Frais de Relance	1 194 678	1 382 260
Produits accessoires	18 515	44 157
Production immobilisée	68 734 667	88 701 139
Produits de Gestion Courante	2 269 160	980 892
Produits Exceptionnels	82 204	60 442
Reprise sur provisions d'exploitation courante	4 164 792	18 875 104
<b>CHARGES</b>	<b>362 125 703</b>	<b>383 150 310</b>
Personnel	130 878 621	131 401 257
Energie électrique	23 042 706	20 625 617
Achats d'eau	1 793 006	2 844 851
Produits de traitement	566 999	533 300
Achats Accessoires & canalisations hydrauliques	49 596 989	69 269 607
Autres achats	6 385 549	5 780 633
Analyses	1 088 248	1 031 338
Sous-traitance	14 733 249	11 813 792
Impôts et taxes	2 490 761	1 516 023
Assurances	974 777	1 501 344
Autres dépenses d'exploitation courante	33 186 692	58 599 177
Dotations aux provisions d'exploitation courante	23 610 983	5 375 423
Charges relatives aux investissements du domaine privé		
éléments corporels	2 889 985	3 088 380
éléments incorporels	1 322 711	1 142 375
Fonds de renouvellement contractuel	13 185 764	13 363 884
Fonds Concessif Contractuel de travaux	56 229 942	55 152 005
Rémunération du besoin en fonds de roulement	148 721	112 751
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>32 333 350</b>	<b>35 941 596</b>
Impôts sur les sociétés	24 607 848	27 123 247
<b>RESULTAT ECONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>	<b>7 725 502</b>	<b>8 818 349</b>
Résultats cumulés antérieurs	-112 675 395	-121 493 744
<b>RESULTAT ECONOMIQUE CUMULE</b>	<b>-104 949 893</b>	<b>-112 675 395</b>

## Tableau de suivi des travaux concessifs réalisés

Ouvrage	AVENANT 1		Avenant 5	AVENANT 6		AVENANT 9		DEPENSES (XPF HT)					SITUATION au 23 avril 2018					
	TRAVAUX	Montant XPF HT	Montant XPF HT	TRAVAUX	Montant XPF HT	TRAVAUX	Montant XPF HT	Montant dépensé 2013	Montant dépensé 2014	Montant dépensé 2015	Montant dépensé 2016	Montant dépensé 2017	Montant Total dépensé 2017	Reliquat	% avancement financier	Statut des travaux	Date limite	
Canalisation	recherche fuite	23 000 000	23 000 000	recherche fuite (SPLASH)	23 000 000	recherche fuite (SPLASH)	23 000 000	-	1 765 006	141 472	14 907 156	666 316	17 479 950	5 520 050	76%	En cours	fin 2016	
Canalisation	interconnexion Papeete	29 900 000	29 900 000	interconnexion Papeete	29 900 000	interconnexion Papeete	29 900 000	10 055 137	19 651 753	-	-	-	29 706 890	193 110	99%	Terminés	début 2014	
Branchement	Mise en conformité des branchements sur la Zone 1	108 879 116	213 369 408	Mise en conformité des branchements sur la Zone 1	108 879 116	Mise en conformité des branchements sur la Zone 1	108 879 116	108 695	164 717 102	28 117 114	1 971 540	125 355	195 039 806	- 55 947 091	95%	En cours (le reliquat est toujours utilisé pour entreprendre certain travaux de mise en conformité de réseau AEP --> Exemple M. Sylvain JOUEN, M. Frédéric TANG...)	fin 2014	
	Mise en conformité des branchements sur la Zone 2	30 777 150		Mise en conformité des branchements sur la Zone 2	30 777 150	Mise en conformité des branchements sur la Zone 2	30 777 150	-		491 668	71 883	-	563 551				fin 2014	
	travaux d'individualisation des branchements sur petits ensembles collectifs - 131 branchement de 8ml max	27 025 000		travaux d'individualisation des branchements sur petits ensembles collectifs - 131 branchement de 8ml max	27 025 000	travaux d'individualisation des branchements sur petits ensembles collectifs - 131 branchement de 8ml max	27 025 000	-	938 263	45 417	-	-	983 680				202 431 903	26 041 320
Compteur	Fourniture et pose de compteur sur la Zone 1	33 653 954	13 034 188	Fourniture et pose de compteur sur la Zone 1	33 653 954	Fourniture et pose de compteur sur la Zone 1	33 653 954	-	5 032 299	83 771	-	-	5 116 070	28 537 884	95%	En cours (le reliquat est toujours utilisé pour entreprendre certain travaux de mise en conformité de réseau AEP --> Exemple M. Sylvain JOUEN, M. Frédéric TANG...)	fin 2014	
	Fourniture et pose de compteur sur la Zone 2	13 034 188		Fourniture et pose de compteur sur la Zone 2	13 034 188	Fourniture et pose de compteur sur la Zone 2	13 034 188	-		728 796	-	-	728 796	12 305 392			fin 2014	
Ouvrage de traitement	Pseudo galerie drainante sur Nahoata Haut	52 900 000	52 900 000	Pseudo galerie drainante sur Nahoata Haut	52 900 000	Pseudo galerie drainante sur Nahoata Haut	52 900 000	1 675 678	39 402 209	2 694 074	-	-	43 771 961	9 128 039	83%	Terminés	fin 2014	
Ouvrage divers	travaux prioritaire de sécurisation de sites	21 147 944	21 147 944	travaux prioritaire de sécurisation de sites	21 147 944	travaux prioritaire de sécurisation de sites	21 147 944	-	-	8 363 129	10 972 717	-	19 335 846	1 812 098	91%	En cours	fin 2015	
Canalisations	Travaux T1	72 450 000	72 450 000	Rénovation Réseau et report de branchement Ort. Tenaho	13 194 731	Rénovation Réseau et report de branchement Ort. Tenaho	13 194 731	-	-	-	26 666 688	14 561 831	41 228 519	28 033 788	312%	Terminés	fin 2016	
				Rénovation Réseau et mise en conformité branchement Qrt Gadiot	30 132 490	Rénovation Réseau et mise en conformité branchement Qrt Gadiot	30 132 490	-	-	-	11 180 706	2 361 928	-	13 542 634	16 589 856	19%	En cours (en attente des 400M sur le secteur G)	1er semestre 2017
Canalisations	Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z1	141 884 608	141 884 608	Pose réseau AEP Hamuta	27 753 960	Pose réseau AEP Hamuta	27 753 960	-	-	-	-	-	-	27 753 960	0%	Pas commencé	1er semestre 2017	
				Reliquat Travaux T1 et Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z1	96 056 136	Reliquat Travaux T1 et Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z1	96 056 136	-	-	-	-	-	-	-	96 056 136	0%	Pas commencé (montant restant à attribuer sur autres opérations --> en attente SPLASH)	fin 2017
				Renouvellement réseau et MEC branchement rue Bernière	29 765 227	Renouvellement réseau et MEC branchement rue Bernière	29 765 227	-	-	-	15 875 128	15 875 128	-	-	13 890 099	53%	En cours	1er trimestre 2018
				Rénovation cana + brchs suite Intempéries Janvier 2017 - Quartier bas de Tenaho	6 096 708	Rénovation cana + brchs suite Intempéries Janvier 2017 - Quartier bas de Tenaho	6 096 708	-	-	-	5 484 551	5 484 551	-	-	612 157	90%	Terminés	1er trimestre 2018
				Sécurisation de la conduite d'adduction suite au intempéries - Hamuta	9 411 546	Sécurisation de la conduite d'adduction suite au intempéries - Hamuta	9 411 546	-	-	-	9 117 759	9 117 759	-	-	293 787	97%	Terminés	fin 2017
Sécurisation de la conduite d'adduction suite au intempéries - Nahoata	1 923 810	Sécurisation de la conduite d'adduction suite au intempéries - Nahoata	1 923 810	-	-	-	3 893 450	3 893 450	-	-	1 969 640	202%	Terminés	fin 2017				
Canalisations	Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z2	66 518 430	66 518 430	Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z2	66 518 430	Travaux prioritaire mise en conformité réseau Z2	66 518 430	-	-	-	-	28 033 788	28 033 788	38 484 642	42%	En cours	fin 2018	
Canalisation	BAMBRIDGE (Avenant 5 sur tvx galerie + interco)	9 321 149	9 321 149	BAMBRIDGE (Avenant 5 sur tvx galerie + interco)	9 321 149	BAMBRIDGE (Avenant 5 sur tvx galerie + interco)	9 321 149	-	-	-	8 656 396	-	8 656 396	664 753	93%	Terminés	-	
<b>TOTAL</b>		<b>621 170 390</b>	<b>630 491 539</b>	<b>TOTAL</b>	<b>630 491 539</b>	<b>TOTAL</b>	<b>630 491 539</b>	<b>11 839 510</b>	<b>231 506 632</b>	<b>40 665 441</b>	<b>74 427 086</b>	<b>80 120 106</b>	<b>438 558 775</b>	<b>182 611 615</b>	<b>71%</b>			